



I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

# Déclaration environnementale simplifiée 2015

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2014 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2014 À 2017





I G R E T E C



EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

# Déclaration environnementale simplifiée

# 2015

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2014 - OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2014 À 2017



## Table des matières

La structure reprise ci-après correspond à la structure développée dans la déclaration environnementale complète 2014 - présentation des résultats 2013. La présente déclaration environnementale met à jour certains chapitres, conformément au Règlement EMAS<sup>1</sup>. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous par un renvoi vers la page correspondante.

### Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2014-2017

1. PREFACE	/
2. INFORMATIONS GENERALES	/
2.1. IGRETEC ET LE CYCLE DE L'EAU POTABLE	/
2.2. LES PARTENAIRES	/
2.2.1. S.P.G.E	/
2.2.2. AQUAWAL	/
2.2.3. CONTRATS DE RIVIERES	/
2.3. PRINCIPAUX TEXTES LEGAUX APPLICABLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU	/
2.3.1. LA DIRECTIVE-CADRE DE L'EAU	/
2.3.2. LA DIRECTIVE 91/271/CEE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES URBAINES RESIDUAIRES	/
2.3.3. LE CODE DE L'EAU	/
3. IGRETEC ET L'EPURATION DES EAUX USEES	/
3.1. LE PASH	/
3.2. LES OUVRAGES D'EPURATION	/
3.2.1. UO 1 : LA COLLECTE DES EAUX USEES	/
3.2.2. UO 2 : LE BASSIN D'ORAGE, LE POMPAGE, LE RELEVAGE, LE DEGRILLAGE	/
3.2.3. UO 3 : LE DESSABLAGE, LE DESHUILAGE ET LE TRAITEMENT DES GRAISSES	/
3.2.4. UO 4 : LA DECANTATION PRIMAIRE	/
3.2.5. UO 5 : LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE	/
3.2.6. UO 6 : LA DECANTATION SECONDAIRE, L'EAU DE SERVICE	/
3.2.7. UO 7 : LE TRAITEMENT QUATERNAIRE	/
3.2.8. UO 8 : LE LAGUNAGE	/
3.2.9. UO 9 : LA GESTION DES GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES	/
3.2.10. UO 10 : LA GESTION DES PCRA	/
3.2.11. UO 11 : LE PRETRAITEMENT, L'EPAISSISSEMENT, LE STOCKAGE DES BOUES LIQUIDES	/
3.2.12. UO 12 : L'UNITE DE DESHYDRATATION DES BOUES	/
3.2.13. UO 13 : LE TRAITEMENT DE L'AIR	/
3.2.14. UO 14 : LE SITE EN GENERAL	/
3.2.15. UO 15 : LA GESTION GENERALE	/

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE.

<b>4. IGRETEC ET SON SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>8</b>
4.1. DOMAINE D'APPLICATION DE NOTRE ENREGISTREMENT EMAS	/
4.2. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	/
4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	8
4.4. ANALYSE DES ASPECTS ET INCIDENCES ENVIRONNEMENTAUX	/
4.5. EXIGENCE LEGALES ET AUTRES EXIGENCES	/
4.6. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GENERAUX ET SPECIFIQUES	/
4.7. COMPETENCES, FORMATION ET SENSIBILISATION	/
4.8. COMMUNICATION	/
4.9. MAITRISE DE LA DOCUMENTATION	/
4.10. MAITRISE OPERATIONNELLE	/
4.11. PREPARATION ET REPOSE AUX SITUATIONS D'URGENCE	/
4.12. EVALUATION DE LA CONFORMITE	/
4.13. NON-CONFORMITE, ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES	/
4.14. AUDITS INTERNES ET EXTERNES	/
4.15. REVUES DE DIRECTION	/
4.16. DECLARATION ENVIRONNEMENTALE	/

## **Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2015**

<b>1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>9</b>
1.1. GENERALITES	9
1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2000-2004	10
1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2005-2009	10
1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010-2016	11
1.5. CONTENTIEUX EUROPEENS	/
1.5.1. AGGLOMERATIONS DE PLUS DE 10.000 EH	/
1.5.2. AGGLOMERATIONS ENTRE 2.000 EH ET 10.000 EH	/
<b>2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION ET DE DEMERGEMENT</b>	<b>/</b>
2.1. PRESENTATION DES ACTIVITES D'EPURATION	12
2.2. PRESENTATION DES NOUVEAUX OUVRAGES	/
2.2.1. LA STATION D'EPURATION DE THUIN (12.500 EH)	/
2.2.2. LA STATION D'EPURATION DE HAM-SUR-HEURE (8.900 EH)	/
2.3. RISQUES SIGNIFICATIFS ENVIRONNEMENTAUX	/
2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GENERAUX ET SPECIFIQUES	13

3. DONNEES CHIFFREES	24
3.1. PERFORMANCES EPURATOIRES	24
3.1.1. INTRODUCTION	24
3.1.2. DBO <sub>5</sub>	24
3.1.3. DCO	25
3.1.4. MES	26
3.1.5. RESULTATS JOURNALIERS EN DBO <sub>5</sub> , DCO ET MES	27
3.1.6. AZOTE	28
3.1.7. PHOSPHORE	29
3.1.8. NORMES BACTERIOLOGIQUES	30
3.1.9. VOLUMES DES EAUX USEES TRAITEES	31
3.2. PRODUCTION DE DECHETS	32
3.2.1. BOUES D'EPURATION	32
3.2.2. AUTRES DECHETS	33
3.3. GESTION DES DECHETS EXTERIEURS	33
3.3.1. GADOUES	33
3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	33
3.4. NUISANCES OLFACTIVES	34
3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET CARBURANTS	35
3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES	36
3.6.1. EFFICACITE ENERGETIQUE	36
3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DES MATIERES	38
3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION	40
3.6.4. DECHETS	42
3.6.5. BIODIVERSITE	46
3.6.6. EMISSIONS DANS L'AIR	47
4. DECLARATION DE VALIDATION	48

## **Chapitre 3 : Définitions et abréviations**

1. DEFINITIONS	50
2. ABREVIATIONS	51

## **Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact**

## **Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS**

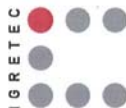




## Chapitre 1 : Enregistrement EMAS 2014-2017

### 4. IGRETEC ET SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

#### 4.3. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



#### POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2014-2017

Depuis plus de dix ans, la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC met en œuvre un système de management environnemental certifié afin de maîtriser l'ensemble de ses activités ayant un impact sur l'environnement.

Les objectifs définis dans le cadre de ce système de management pour la période 2014-2017 sont les suivants :

1. Se conformer aux exigences légales et autres exigences, relatives à nos aspects environnementaux ;
2. Prévenir les risques d'incidents majeurs ;
3. Prévenir les risques de pollution de l'environnement et améliorer de manière continue nos performances environnementales ;
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel ;
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementales et de sécurité ;
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées ;
7. Optimiser les consommations d'énergie des stations d'épuration.

  
O. LIÉNARD  
Directeur Exploitation des ouvrages  
d'épuration et de démergement

  
R. MOENS  
Directeur Général

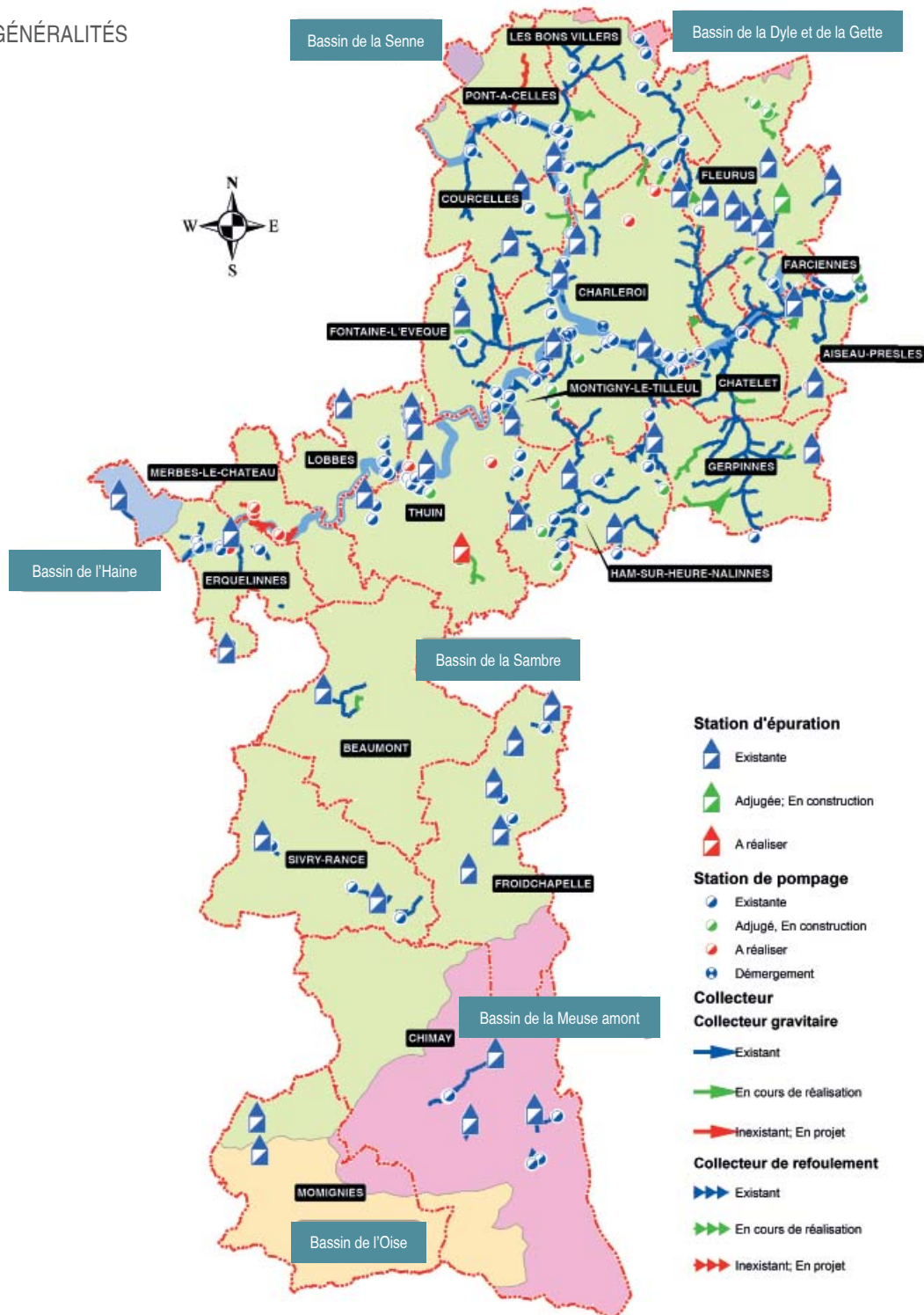




## Chapitre 2 : Déclaration Environnementale 2015

### 1. IGRETEC ET L'ASSAINISSEMENT

#### 1.1. GÉNÉRALITÉS



Territoire confié à IGRETEC pour la gestion de ses STEP collectives

## 1.2. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2000-2004

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2014
Construction de la station d'épuration de Ham-sur-Heure (8.900EH)	2012	2012	Réception provisoire 28/06/2013

## 1.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2005-2009

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2014
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux (3.500EH)	2020	2021	Remise de l'avant-projet prévue en 2016
Construction de la station d'épuration de Fleurjoux (3.000EH)	2016	2016	Mise en service prévue fin 2015
Mise aux normes de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque (7.000EH)	2013	2013	Réception provisoire 17/10/2013
Construction de la station d'épuration de Labuissière (3.000EH)	?	?	En suspens <sup>2</sup>
Construction de la station d'épuration de Saint Amand (3.000EH)	2018	2019	Remise du projet prévue en juin 2015
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise (300EH)	2018	2018	Remise de l'avant-projet prévue en septembre 2015
Construction de la station d'épuration de Montignies-saint-Christophe (250EH)	2018	2018	Remise de l'avant-projet prévue en septembre 2015
Réhabilitation et traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux (24.000EH)	2012	2012	Réception provisoire 21/11/2012
Réception définitive reportée	2012	2012	Réception provisoire 21/11/2012 Réception définitive prévue en octobre 2014
Construction de la station d'épuration de Thuillies (2.000EH)	2018	2018	Rapport d'auteur de projet prévu en mai 2015

<sup>2</sup> Ce projet est en suspens, suite à la révision des priorités d'investissements par la SPGE, due aux contentieux

#### 1.4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2010-2016

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2014
Rénovation de la station d'épuration de Lobbes-Bonniers (600EH)	2019	2020	Remise de l'avant-projet le 10/09/2013
Rénovation de la station d'épuration de Souvret (4.000EH)	2019	2020	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2015
Extension de la capacité de la station d'épuration de Fleurus-Centre (7.000EH)	2020	2021	Remise de l'avant-projet prévue en 2017
Construction de la station d'épuration de Beauwelz (800EH)	2019	2020	Remise de l'avant-projet prévue fin 2015
Rénovation de la station d'épuration des 4 d'gins - Avigroup à Lobbes (1.100EH)	2017	2017	Remise du projet en juillet 2014

## 2. IGRETEC ET LE SERVICE EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT

### 2.1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS D'ÉPURATION

En tant qu'OAA, la Direction Exploitation exerce ses activités sous le code NACE n°37.00.

Fin 2014, la Direction Exploitation avait en gestion 44 stations d'épuration<sup>3</sup>.

Courant 2014, deux stations d'épuration ont été déclassées : Heppignies 1 en station de pompage et Aéroport 1 en collecteur gravitaire. Ces deux stations d'épuration sont par conséquent retirées du domaine d'application de l'enregistrement EMAS.

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire d'environ 1200 km, est actuellement de 606.700 EH.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC actuellement sont celles de :

• Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
• Roselies	127.000 EH
• Marchienne-au-Pont	80.000 EH
• Viesville	46.000 EH
• Jumet	31.500 EH
• Roux	27.000 EH
• Thuin	12.500 EH
• Wanfercée-Baulet	10.800 EH
• Solre-sur-Sambre	9.000 EH
• Ham-sur-Heure	8.900 EH
• Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
• Fleurus-Centre	7.000 EH

La liste complète des stations d'épuration exploitées est reprise au chapitre 5.

La Direction Exploitation comprend 90 personnes et un service de garde qui peut intervenir en cas de nécessité 7 jours sur 7 en dehors des heures normales de bureau.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement des stations d'épuration, etc.).

Enfin, un système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur est utilisé pour planifier la maintenance des équipements électromécaniques et gérer les pièces stockées dans les principaux magasins.

<sup>3</sup> Les autres ouvrages d'épuration, tels que stations de pompage, stations de démergement, collecteurs et déversoirs d'orages ne sont pas détaillés dans la présente déclaration environnementale, car non repris dans le domaine d'application de l'enregistrement EMAS.

## 2.4. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Voici notre Programme de Management de l'Environnement applicable pour la période 2014-2017. Il est structuré sur base des 7 objectifs de notre politique environnementale 2014-2017.

Ce tableau reprend les titres des objectifs environnementaux généraux et spécifiques, les ouvrages concernés, l'origine de l'objectif, l'échéance, l'indicateur de suivi ainsi que les éventuels commentaires.

En ce qui concerne l'échéance des objectifs, chaque mise à jour du Programme de Management environnemental fait l'objet d'une révision des échéances si nécessaire, en fonction des moyens techniques et humains disponibles. Dans notre SME, un premier report d'échéance est possible sans considérer de retard dans le suivi. A partir du deuxième report d'échéance, l'objectif est considéré en retard.

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)	Commentaires
1. Se conformer aux exigences légales et autres exigences relatives à nos aspects environnementaux					
1.1. Assurer la veille des exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Mettre en œuvre un nouvel outil de veille légale adopté de manière commune pour l'ensemble des OAA, la SPGE et Aquawal					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser la structuration de l'outil</li> <li>Associer les textes légaux à chaque station d'épuration</li> <li>Utiliser de manière courante l'outil</li> </ul>	-	norme	Septembre 2014	Etat d'avancement 100%	
1.2. Mettre en œuvre les exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Mettre en œuvre les nouvelles exigences en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Imaginer des aménagements alternatifs</li> <li>Imaginer des techniques de désherbage alternatives</li> <li>Réduire, voire supprimer, l'utilisation d'herbicide</li> </ul>	Toutes les STEP	Exigences légales	<ul style="list-style-type: none"> <li>2015</li> <li>2015</li> <li>juin 2014</li> </ul>	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>70%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>
Mettre en conformité les installations électriques suivant les nouvelles exigences de l'AR du 02/06/2008					
	STEP concernées	Exigences légales	Décembre 2014	Etat d'avancement 100%	
Renouveler l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux					
Introduire une demande de renouvellement	-	Exigences légales	Novembre 2014	Etat d'avancement 100%	
Renouveler le permis d'environnement de la station d'épuration de Rance					
Introduire une demande de permis d'environnement	S6600	Exigences légales	Novembre 2013	Etat d'avancement 100%	
Renouveler le permis d'environnement de la station d'épuration de Grand-Reng					
Introduire une demande de permis d'environnement	S5500	Exigences légales	Août 2014	Etat d'avancement 100%	
1.3. Evaluer la conformité des activités par rapport aux exigences légales et autres exigences					
Revalider au moyen d'audits la conformité de l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations et mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant	Toutes les STEP EMAS	norme	2017	Etat d'avancement 0%	La dernière évaluation de la conformité de l'ensemble des STEP a été finalisée fin 2013-début 2014
Vérifier les autorisations de stockage de substances chimiques et corriger si nécessaire					
<ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les rubriques d'activités applicables</li> <li>réaliser les inventaires</li> <li>modifier les permis si nécessaire</li> </ul>	Toutes les STEP EMAS	Audit	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>0%</li> </ul>
Vérifier les puissances des installations autorisées dans les permis par rapport aux équipements réellement installés					
	Toutes les STEP EMAS	Audit	2017	Etat d'avancement 10%	17 STEP sont concernées

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)		Commentaires
<b>2. Prévenir les risques d'incidents majeurs</b>						
2.1. Prévenir les conséquences d'incendie sur les sites						
Maintenir ou remettre en service les systèmes de détection incendie des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH						
	8 STEP de plus de 10.000 EH	permis	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Maintenir ou remettre en service les systèmes de détection incendie des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH						
Acheter un conteneur de stockage spécifique	S0500	Achat	2015	Etat d'avancement	5%	
<b>2.2 Prévenir les risques d'intrusion de personnes étrangères au personnel</b>						
Réhabiliter le système de détection d'intrusion des stations d'épuration d'une capacité supérieure à 10.000 EH						
	8 STEP de plus de 10.000 EH	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
<b>3. Prévenir les risques de pollution de l'environnement et améliorer de manière continue nos performances environnementales</b>						
3.1. Incorporer progressivement les STEP dans le scope de l'EMAS						
Augmenter le nombre de STEP enregistrées EMAS						
Ajouter la STEP de Ham-sur-Heure dans le scope EMAS	S2600	Autres exigences	2016	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP exploitées	2012 : 39/46 2013 : 41/46 2014 : 39/44	
<b>3.2. Limiter la consommation de papier de bureau</b>						
Limiter le nombre de copies internes au format papier						
Mettre en œuvre des modes de fonctionnement plus économes en papier (scannage systématique des documents entrants et des documents sortant)	-	Objectif volontaire	Juin 2014	Etat d'avancement	100%	
Publier les déclarations environnementales annuelles sous format exclusivement informatique et interactif						
Réaliser un marché	-	Objectif volontaire	Août 2014	Etat d'avancement	100%	
<b>3.3. Sécuriser le fonctionnement de certains équipements</b>						
Acquérir du matériel stratégique de réserve						
• Lister le matériel critique : OK • Acheter le matériel listé : OK	STEP concernées	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Acquérir du matériel stratégique de réserve						
• Lister le matériel nécessaires : OK • Acheter le matériel listé	-	Nécessité technique	Décembre 2014 Juin 2015	Etat d'avancement	70%	Le marché relatif à l'achat du matériel listé a été remodelé suites aux discussions menées en partenariat avec la SPGE et Aquawal.

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)	Commentaires
Limiter à zéro le nombre d'arrêts complets des postes de relevage des STEP dus à des dysfonctionnements de pompes ou vis					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspecter régulièrement les pompes et vis des postes de relevage</li> <li>Réparer et/ou maintenir en état les pompes et vis</li> <li>Réhabiliter le poste de relevage de la STEP de Courcelles</li> <li>Placer une sonde de niveau et une alarme GSM pour protéger le relevage de la STEP de Viesville</li> </ul>	STEP concernées	Objectif volontaire	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2013 : 0 2014 : 0	<ul style="list-style-type: none"> <li>récurrent</li> <li>récurrent</li> <li>2015</li> <li>-2015</li> </ul>
Rétablir la sécurité de fonctionnement de la décantation secondaire					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter les chemins de roulement des décanteurs de la STEP de Marchienne-au-Pont et Roselies</li> <li>Sécuriser les translations et la reprise des flottants de la STEP de Montignies-sur-Sambre</li> </ul>	S0100 S0500 S2100	Analyse env.	Décembre 2014 Décembre 2016	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>10%</li> <li>100%</li> </ul>
Rétablir la capacité maximale d'épaississement des boues de la STEP de Roselies					
Réhabiliter la herse de l'épaississeur à boues	S0100	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%
Limiter les risques d'immersion de certains équipements en cas de saturation de la capacité de relevage des eaux usées					
Placer une vanne d'isolement du relevage motorisée	S0100 S0500	Analyse env.	2016	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>0%</li> <li>0%</li> </ul>
Limiter les risques de mise à l'arrêt de la déshydratation des boues d'épuration de la STEP de Roselies					
Renforcer la conduite de transport des boues déshydratées	S0100	Analyse env.	2016	Etat d'avancement	100%
Sécuriser le chaulage des boues d'épuration de la STEP de Roselies					
Remplacer l'armoire électrique	S0100	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%
Sécuriser le traitement biologique dans les bassins d'aération					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter le revêtement des parois des anciens bassins d'aération de la STEP de Roselies</li> <li>Remplacer une turbosoufflante à la STEP de Roselies</li> <li>Installer des agitateurs et modifier la programmation des turbosoufflantes à la STEP de Viesville</li> <li>Remplacer les pompes de recirculation des boues d'épuration de la STEP de Solre-sur-Sambre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S0100</li> <li>S2300</li> <li>S5600</li> </ul>	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Roselies					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer le canal de sortie des bassins d'aération de la STEP de Roselies</li> <li>Installer une unité de stockage et dosage d'une source de carbone exogène afin de garantir le traitement de l'azote</li> </ul>	S0100	Nécessité technique	2015	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>0%</li> <li>10%</li> </ul>

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard



Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)		Commentaires
Maintenir la capacité d'oxygénation des bassins biologiques						
Remplacer les diffuseurs d'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	Analyse env.	2013 2014	Etat d'avancement	100%	
Remplacer les diffuseurs d'air et curer le bassin d'aération de Marchienne-au-Pont	S2100	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	5%	
Limiter la prolifération de bactéries filamenteuses en améliorant la reprise des flottants de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remettre en état les racles</li> <li>Remplacer le type de pompes</li> </ul>	S0500	Analyse env.	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Eviter la pollution du sol par du mazout destiné à alimenter le groupe électrogène de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
Placer une nouvelle cuve à mazout hors sol	S0500	Nécessité technique	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	Un risque de fuite de mazout a été détecté au niveau de la cuve enterrée existante.
Limiter les risques de déficit d'aération de la STEP de Souvret						
Maintenir la surveillance étroite de l'ouvrage jusqu'à sa réhabilitation	S0600	Analyse env.	2018	Etat d'avancement	90%	La surveillance est assurée. L'objectif sera clôturé après réhabilitation.
Faciliter le déchargement de PCRA à la STEP de Marchienne-au-Pont						
Rehausser les linteaux	S2100	Nécessité technique	2012 2014		abandonné	Le projet n'est plus prioritaire
Sécuriser le fonctionnement du dessableur-déshuileur de la STEP de Wanfercée-Baulet						
Surveiller l'évolution des quantités de lingettes présentes dans cette unité : OK	S2500	Analyse env.	-	Etat d'avancement	abandonné	La problématique des déchets s'est nettement améliorée courant 2013. Aucune mesure particulière ne doit être envisagée.
Limiter les risques de saturation hydraulique de la STEP d'Heppignies 2						
Maintenir les contacts avec la société concernée jusqu'à régularisation de la situation	S3100	Analyse env.	indéterminé	Etat d'avancement	100%	L'échéance dépend des travaux consentis par la société concernée.
Limiter les risques de débordement des flottants de boues d'épuration stockées à la STEP de Solre-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser le système de reprise des flottants des bassins de stockage</li> <li>Placer un dégrilleur pour la réception de boues liquides extérieures</li> </ul>	S5600	Analyse env.	2016	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>5%</li> <li>0%</li> </ul>	
Sécuriser l'automatisation de la STEP de Solre-sur-Sambre						
Remplacer l'automate de commande	S5600	Analyse env.	Décembre 2016	Etat d'avancement	20%	Des réparations provisoires ont déjà été réalisées.

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)		Commentaires
Augmenter la capacité de stockage des boues d'épuration extérieures de 400 m à la STEP de Solre-sur-Sambre						
Curer les bassins de stockage	S5600	Objectif volontaire	2017	Etat d'avancement	0%	
Limiter les risques de colmatage du système de désinfection des eaux épurées de la STEP d'Erpion						
Maintenir la surveillance étroite du système de désinfection des eaux épurées durant la période de baignade	S7100	Analyse env.	récurrent	Nombre de NC par rapport aux normes bactériologiques	2012 : 0 2013 : 1 2014 : 0	
3.4 Etudier la substitution de certaines matières et/ou améliorer leur consommation						
Optimiser la consommation de polyélectrolytes						
Etudier la consommation optimale des STEP les plus importantes	STEP concernées	Objectif volontaire	2011 2015	Etat d'avancement	25%	Cet objectif a été défini à l'origine par IGRETEC pour ses propres STEP. Ensuite, l'étude a été reprise de manière plus globale par la SPGE. Un délai a été nécessaire pour que la SPGE organise les tests au sein de chaque OAA.
Optimiser la consommation d'eau de distribution						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer un enduit dans la cuve de filtration : OK</li> <li>• Fiabiliser la filtration des eaux épurées brutes pour la production d'eau de service</li> </ul>	S0500	Objectif volontaire	2015	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 80%</li> </ul>	
Optimiser la consommation de chlorure ferrique						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster la consommation de chlorure ferrique en fonction des normes de rejet en phosphore</li> <li>• Installer un analyseur de phosphates dans le chenal de sortie des eaux épurées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STEP Concernées</li> <li>• S0500</li> </ul>	Objectif volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2014</li> <li>• 2017</li> </ul>	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 0%</li> </ul>	
3.5. Améliorer la gestion des déchets évacués						
Réduire le volume de vases de certaines lagunes par digestion biologique in situ						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures de niveau avant</li> <li>• Ensemencer</li> <li>• Prendre des mesures de niveau après</li> </ul>	S5400 S5500 S5700 S6400	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	Les résultats de l'intervention sont concluants. Le volume de vases a diminué significativement.
Augmenter progressivement la part de boues d'épuration valorisées en agriculture par rapport à la production totale						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale</li> <li>• Augmenter le nombre de STEP dont les boues sont valorisées en agriculture</li> </ul>	S0100 S0500 S2100	Objectif volontaire	récurrent	Part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	2012, 2013, 2014 S0100 : 0%, 18%, 98,6% S0500 : 85%, 87%, 98,4% S2300 : 26%, 78%, 94,6%	

■ Objectif environnemental atteint   ■ Objectif environnemental abandonné   ■ Nouvel objectif environnemental   ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)		Commentaires
Sécuriser le transport des boues déshydratées de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparer les conteneurs à boues déshydratées</li> <li>Remplacer certains éléments du convoyeur de boues déshydratées</li> </ul>	S0500	Nécessité technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>2017</li> <li>2017</li> </ul>	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le dégrillage des eaux usées de la STEP de Solre-sur-Sambre						
Remplacer le dégrilleur	S5600	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%	
3.6. Améliorer l'écoulement des eaux déversées						
limiter les entrées d'eau du Ry du Moulin par le trop-plein de la STEP de Roselies						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire curer le ruisseau : OK</li> <li>Modifier la configuration du déversement des eaux épurées : abandonné par le SPW</li> <li>Remonter la lame de rejet du trop-plein</li> </ul>	S0100	Analyse env.	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013</li> <li>2014</li> </ul>		abandonné	Le SPW abandonne le projet de reconfiguration du rejet de la STEP. Cependant, un curage du ruisseau a permis de limiter les entrées d'eaux de ruisseau dans la STEP.
Supprimer le rejet des eaux de lavage de véhicules vers la Sambre à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre						
Aménager une nouvelle aire de nettoyage pour véhicules	S0500	Objectif volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>2008</li> <li>2014</li> </ul>	Etat d'avancement	100%	
3.7. Améliorer les conditions d'utilisation de nos véhicules						
Acquérir un camion 6x6 pour le transport de boues d'épuration valorisables sur champs						
	-	Objectif volontaire	2012	Etat d'avancement	abandonné	Une modification du marché de sous-traitance garantit l'accessibilité des parcelles par toutes les conditions climatiques et en cas de besoin, la sous-traitance du transport.
Equiper le futur camion 6x6						
	-	Objectif volontaire	2012	Etat d'avancement	abandonné	Une modification du marché de sous-traitance garantit l'accessibilité des parcelles par toutes les conditions climatiques et en cas de besoin, la sous-traitance du transport.

■ Objectif environnemental atteint  
■ Objectif environnemental abandonné  
■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)	Commentaires	
<b>3.8 Créer et/ou développer des outils de gestion</b>						
Mettre à niveau le système d'archivage						
	-	Objectif volontaire	indéterminé	Etat d'avancement	100%	Toutes les archives ont été encodées dans le système actuel. En fonction des décisions qui seront prises, un autre objectif pourra être défini en cas de mise en place d'un nouveau système général chez IGRETEC.
Créer une nouvelle base de données pour le suivi des conclusions d'audits internes ISO14001 - EMAS						
	-	Objectif volontaire	Septembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Créer une nouvelle base de données pour le suivi des actions liées aux risques significatifs identifiés lors des analyses environnementales						
	-	Norme	Décembre 2012	Etat d'avancement	100%	
Réaliser un inventaire des systèmes de gestion technique centralisée (GTC) actuellement utilisés dans nos stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	Décembre 2014	Etat d'avancement	100%	
Généraliser la GMAO						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les informations sur les équipements encodés dans la GMAO</li> <li>• Poursuivre l'intégration du magasin dans la GMAO</li> <li>• Mettre en œuvre le système de commande automatisé : OK</li> <li>• Créer un magasin labo : OK</li> <li>• Intégrer la maintenance curative</li> </ul>	-	Objectif volontaire	2016	Etat d'avancement	80%	
Renouveler les cartes par station d'épuration exploitée localisant les zones sensibles proches (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)						
	STEP concernées	Objectif volontaire	Décembre 2016	Nombre de cartes créées / nombre de STEP exploitées	11/44	
<b>3.9 Favoriser le développement de la biodiversité sur et aux alentours de nos sites</b>						
Adopter une démarche de fauchage tardif sur les parcelles de 11 stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	2013	Etat d'avancement	100%	
Adopter une démarche de fauchage tardif sur les parcelles de 13 autres stations d'épuration						
	STEP concernées	Objectif volontaire	2016	Etat d'avancement	5%	
<b>3.10 Améliorer l'intégration paysagère de certains ouvrages</b>						
Replanter des tronçons de haies au sein des STEP de Beaumont et Sivry						
	S5100 S6700	Audit interne	Avril 2014	Etat d'avancement	100%	

■ Objectif environnemental atteint   ■ Objectif environnemental abandonné   ■ Nouvel objectif environnemental   ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)		Commentaires
<b>3.11 Sécuriser la désodorisation de l'air</b>						
Remplacer la garniture des tours de désodorisation de l'air de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
	S0500	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%	
Réparer ou remplacer les pompes de produits chimiques des tours de désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre						
	S0500	Nécessité technique	2017	Etat d'avancement	0%	
Limiter à zéro les événements susceptibles de générer des nuisances olfactives à la STEP de Montignies-sur-Sambre						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser le traitement de l'air vicié</li> <li>• Curer le bassin d'orage</li> <li>• Réaménager le stockage de l'eau de javel</li> <li>• Tester l'adjonction directe d'un produit anti-odeur dans les boues</li> </ul>	S0500	Nécessité technique	2013 2014	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 75%</li> <li>• 100%</li> <li>• 50%</li> <li>• abandonné</li> </ul>	Pour différentes raisons techniques et humaines, cet objectif composé n'a pas pu être finalisé à l'échéance initiale. L'ensemble des points devraient être clôturé courant 2015. En ce qui concerne l'adjonction directe d'un produit anti-odeur, d'autres mesures efficaces de lutte contre les odeurs ont été prises.
<b>4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel</b>						
Resensibilisation notre personnel aux exigences d'ISO14001 - EMAS et aux documents du SME						
Réaliser une resensibilisation spécifique pour les anciens collaborateurs	-	Norme	Mars 2014	Etat d'avancement	100%	
<b>5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementale et de sécurité</b>						
Réaliser une ouverture de chantier pour 100% des sous-traitants qui interviennent sur nos STEP						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler les consignes d'environnement et de sécurité au moment des ouvertures de chantier : OK</li> <li>• Réaliser un audit de vérification</li> <li>• Compiler les ouvertures de chantier sur serveur</li> </ul>	-	Norme	2017	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 0%</li> <li>• 0%</li> </ul>	
<b>6. Maintenir la communication avec les parties intéressées</b>						
<b>6.1. Maintenir la communication avec les Contrats de rivières</b>						
Réaliser les actions volontaires qui concernent l'Exploitation reprises dans le programme d'actions les Contrats de Rivières Sambre & Affluents						
	-	Parties intéressées	récurrent	Nombre d'objectifs réalisés / Nombre d'objectifs définis	2012: 0/0 2013 : 1/1 2014 : 8/8	

■ Objectif environnemental atteint
 ■ Objectif environnemental abandonné
 ■ Nouvel objectif environnemental
 ■ Objectif environnemental en retard



Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)	Commentaires
<b>6.2. Maintenir la communication avec le grand public</b>					
Participer chaque année aux « Journées wallonnes de l'eau »					
2012 : STEP de Fleurus et Grand Reng 2013 : STEP de Thuin 2014 : STEP de Wanfercée-Baulet	-	Objectif volontaire	récurrent	Nombre d'ouvertures de STEP / an	2012 : 1 2013 : 2 2014 : 1
Remise en état des panneaux didactiques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	Objectif volontaire	Décembre 2017	Etat d'avancement	0%
<b>7. Optimiser les consommations d'énergie des STEP</b>					
<b>7.1. Réduire la consommation d'énergie pour le chauffage</b>					
Réduire de 15% la consommation de mazout de chauffage de la STEP de Roselies					
Installer un nouvel équipement pour la production d'eau chaude sanitaire afin de limiter l'utilisation des chaudières durant l'été	S0100	Nécessité technique	mai 2014	Etat d'avancement	100%
Diminuer la consommation de chauffage des locaux techniques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Améliorer la régulation du chauffage des locaux techniques	S0500	Objectif volontaire	2010 2014	Etat d'avancement	90%
Pour différentes raisons techniques et humaines, l'échéance initiale n'a pas été atteinte. L'objectif a par ailleurs évolué grâce à la réalisation d'un audit énergétique. L'objectif final devrait être clôturé courant 2016.					
Réduire la consommation d'énergie de chauffage du nouveau bâtiment administratif de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Installer une pompe à chaleur	S0500	Objectif volontaire	2012 2014	Etat d'avancement	90%
La mise en service de cet équipement a été soumise à différentes avaries. L'objectif devrait être clôturé courant 2015.					
Limiter la déperdition de chaleur de certaines parois					
Remplacer certains volets par des volets isolants	S0500	Objectif volontaire	2014 Juin 2015	Etat d'avancement	50%
Un marché élargi à d'autres interventions a été rédigé une fois l'inventaire des besoins réalisé.					

■ Objectif environnemental atteint ■ Objectif environnemental abandonné ■ Nouvel objectif environnemental ■ Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2014 - 2017 Objectifs environnementaux généraux et spécifiques	Ouvrage(s) concerné(s)	Origine	Échéance	Indicateur (au 31/12/2014)	Commentaires
7.2. Réduire la consommation électrique hors chauffage					
Optimiser le fonctionnement des pompes de recirculation des boues de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des mesures : ok</li> <li>Valider une amélioration possible des pompes de recirculation</li> </ul>	S0500	Nécessité technique	2015	Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> <li>60%</li> </ul>
Améliorer le suivi des consommations électriques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Placer des compteurs d'énergie sur les équipements principaux	S0500	Objectif volontaire	2010 2014	Etat d'avancement	100%
Etudier la possibilité de diminuer la consommation électrique pour l'éclairage des installations techniques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Placer des compteurs de consommation</li> <li>Tester l'efficacité d'éclairages LED</li> </ul>	S0500	Objectif volontaire	2012 2014	Etat d'avancement	100%  Le retour sur investissement calculé n'est pas économiquement intéressant. Les ballastes à tubes luminescents seront remplacés par des ballastes à LED progressivement.
Améliorer la configuration des serveurs informatiques en vue de réduire la consommation électrique de 60%					
Virtualiser les serveurs sur un seul support	S0500	Nécessité technique	2013 2014	Etat d'avancement	100%
Optimiser la consommation électrique des surpresseurs de la STEP d'Aiseau-Presles					
Placement d'une régulation de l'aération	S1700	Analyse env.	2011 2017	Etat d'avancement	50%

■ Objectif environnemental atteint  
■ Objectif environnemental abandonné  
■ Nouvel objectif environnemental  
■ Objectif environnemental en retard

## 3. DONNÉES CHIFFRÉES

### 3.1. PERFORMANCES ÉPURATOIRES

#### 3.1.1. INTRODUCTION

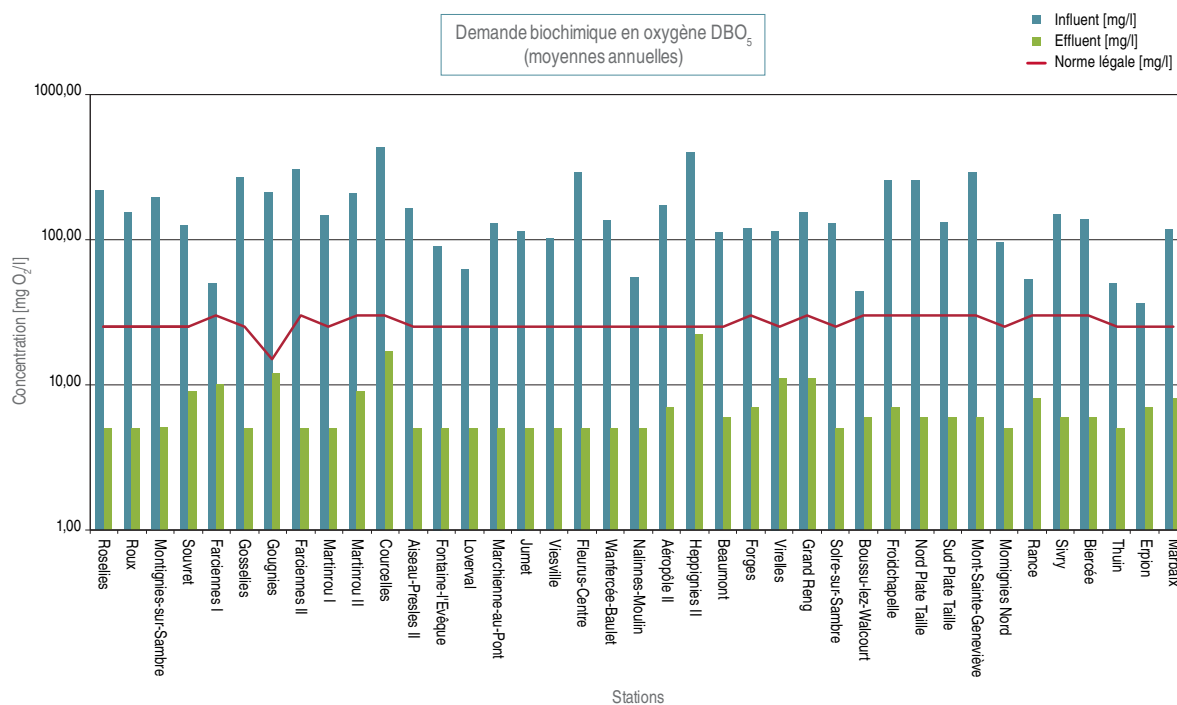
Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluents) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO<sub>5</sub>, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes en azote et en phosphore.

Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

#### 3.1.1. DBO<sub>5</sub>

La Demande Biologique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées.

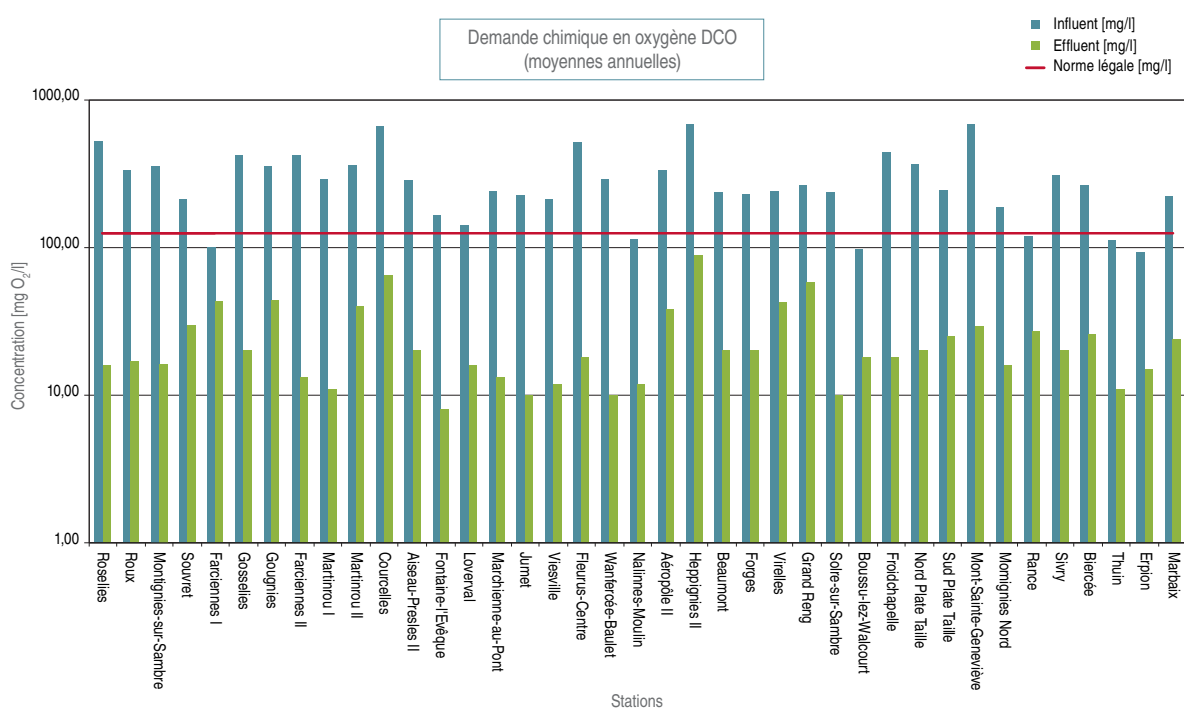




### 3.1.3. DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

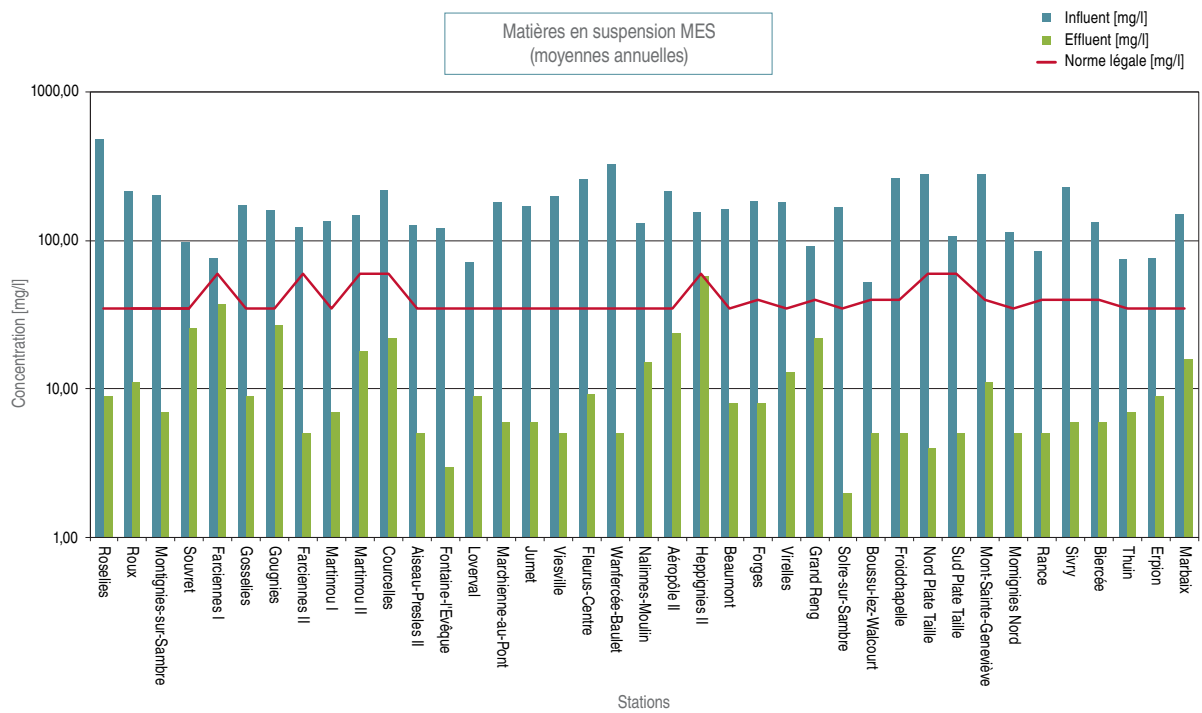
En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées.



## 3.1.4. MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

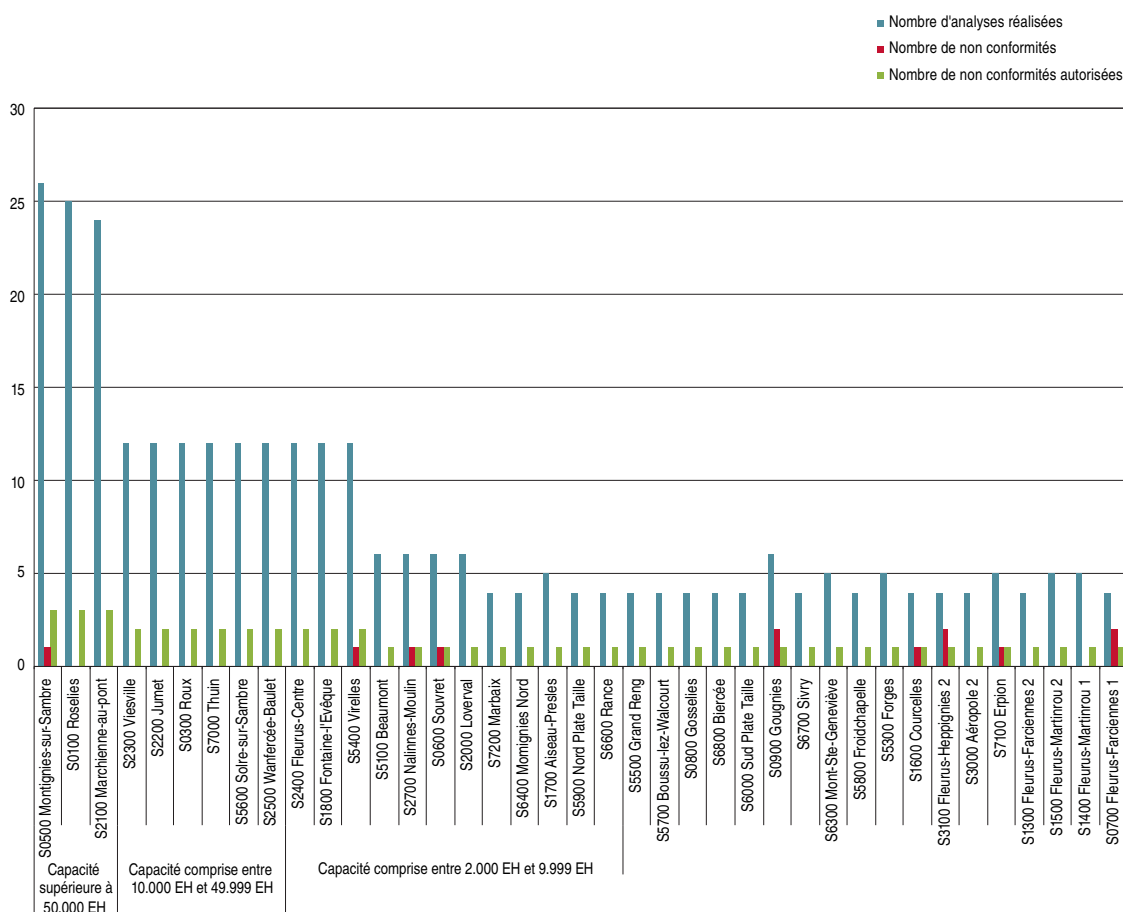
En moyenne annuelle, toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées.



### 3.1.5. RÉSULTATS JOURNALIERS EN DBO<sub>5</sub>, DCO ET MES

Outre les résultats en moyenne annuelle présentés ci-avant, le graphique suivant illustre le nombre d'analyses, sur base de prélèvements 24h, réalisées par station d'épuration, le nombre d'analyses présentant au moins un paramètre non-conforme par rapport aux normes et le nombre d'analyses non-conforme autorisées par la législation.

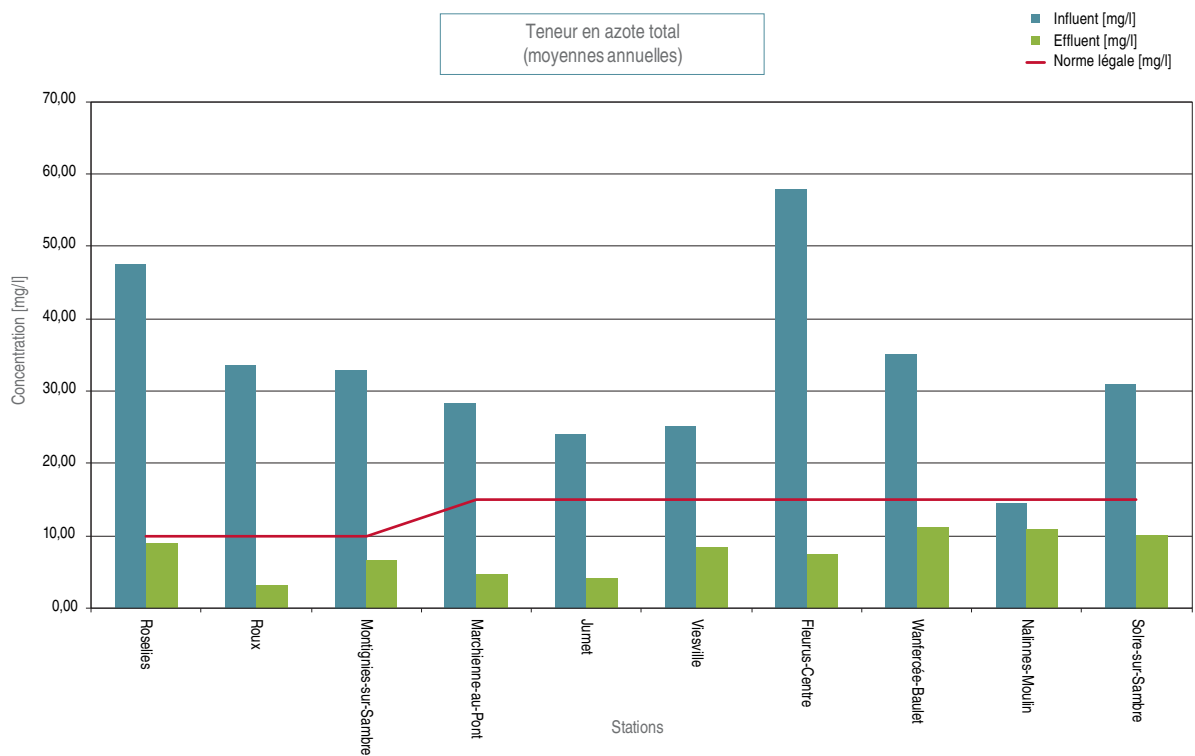
- STEP de Montignies-sur-Sambre : 1 non-conformité en MES liée à un déclenchement électrique général.
- STEP de Virelles : 1 non-conformité en DBO5 liée à une surcharge hydraulique.
- STEP de Nalinnes-Moulin : 1 non-conformité en MES liée à une surcharge hydraulique.
- STEP de Souvret : 1 non-conformité en MES liée à un problème de décantation des boues.
- STEP de Gougny : 2 non conformités en MES liées à une surcharge hydraulique.
- STEP de Courcelles : 1 non-conformité en DBO, DCO et MES liée à des matières grasses et des détergents industriels déversés dans le réseau d'assainissement.
- STEP de Heppignies 2 : 2 non conformités en MES pour la première et en DCO et MES pour la seconde liées à des déversements d'eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement.
- STEP d'Erpion : 1 non-conformité en MES liée au nettoyage du chenal de rejet au moment du prélèvement d'eaux épurées.
- STEP de Farciennes 1 : 2 non conformités en MES liées à des déversements d'eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement.



## 3.1.6. AZOTE

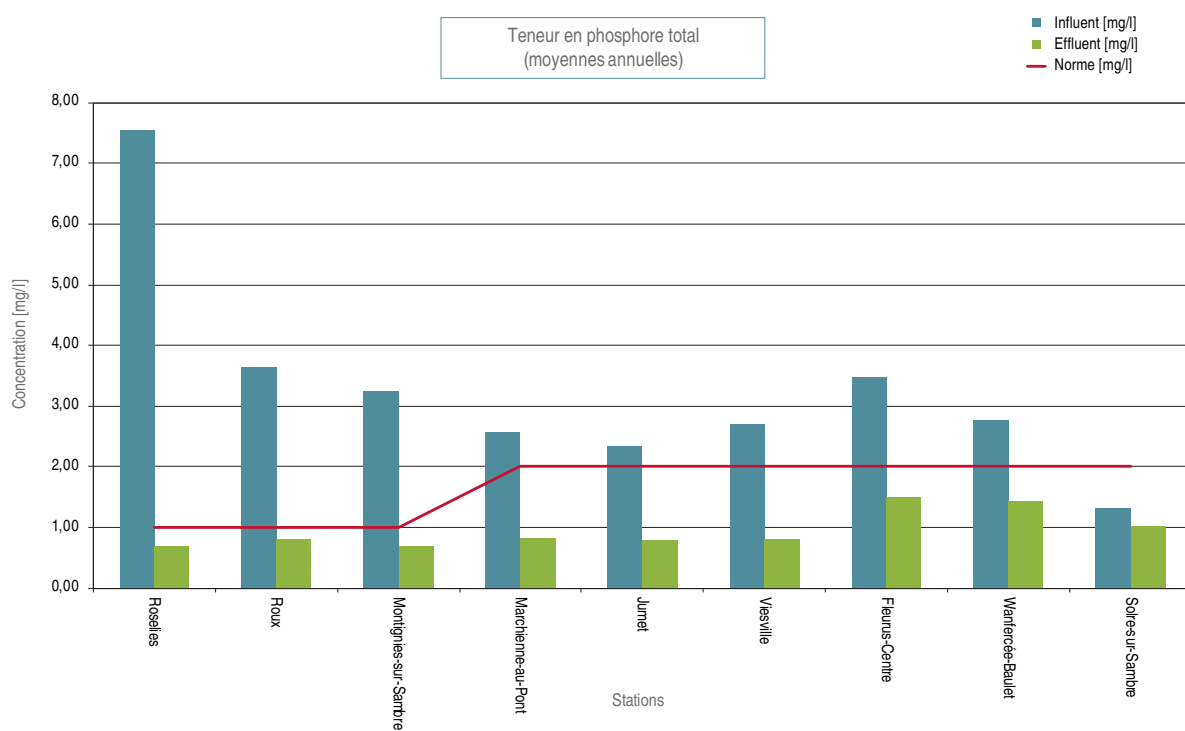
Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyenne annuelle.

Cependant, la station d'épuration de Fleurus-Centre a été confrontée à une non-conformité par rapport à la norme journalière maximale fixée à 20 mg/l. Cet incident a pour origine une défaillance technique temporaire.



### 3.1.7. PHOSPHORE

Toutes les stations d'épuration respectent les normes imposées en moyenne annuelle.



## 3.1.8. NORMES BACTÉRIOLOGIQUES

Vu sa localisation en amont de la zone de baignade du lac de Féronval dans le complexe des barrages de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion est soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués sont le nombre maximum de bactéries Escherichia coli par 100ml (10.000) d'eaux épurées et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

Le respect de ces normes est garanti par la désinfection des eaux épurées au moyen d'une lampe UV. Les graphiques suivants détaillent les résultats d'analyses obtenus par date de prélèvement.

Aucun dépassement des normes n'a été observé.



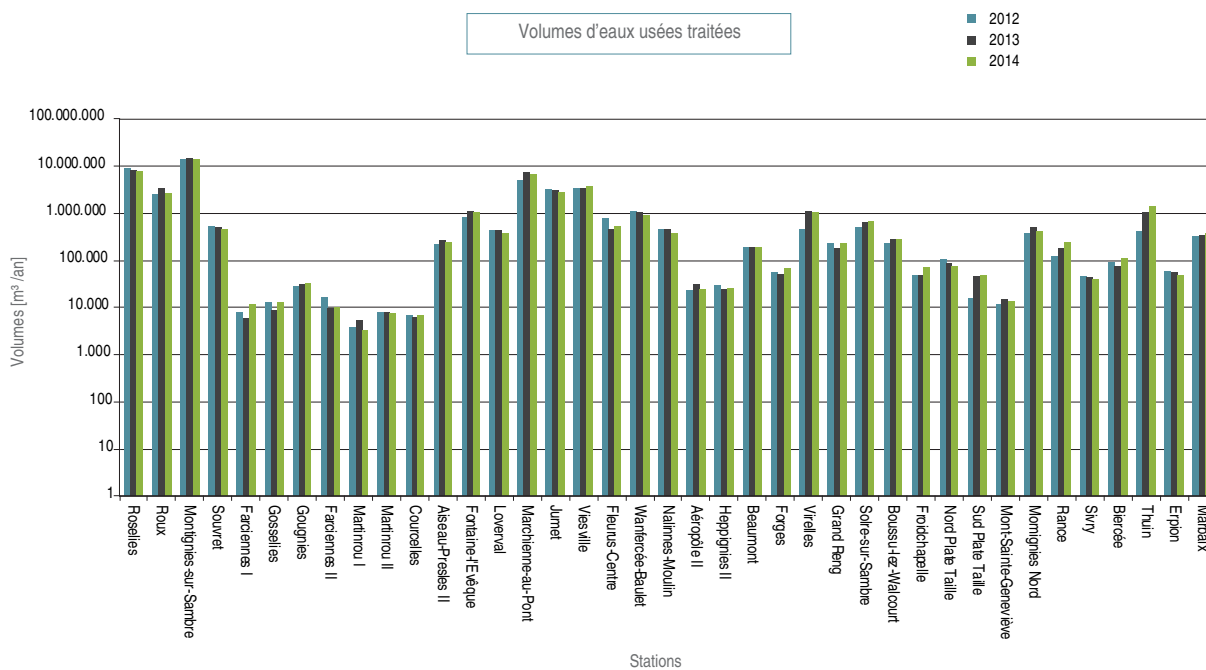
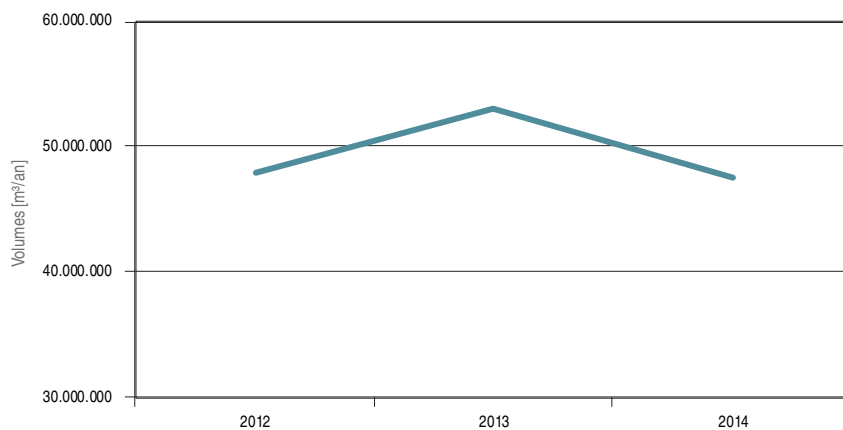
### 3.1.9. VOLUMES DES EAUX USÉES TRAITÉES

Le tableau suivant reprend les volumes traités par les stations enregistrées EMAS. Les volumes totaux d'eaux usées traitées sont de :

45.000.000 m<sup>3</sup> en 2012 (pour les 40 STEP enregistrées EMAS en 2012)

49.500.000 m<sup>3</sup> en 2013 (pour les 41 STEP enregistrées EMAS en 2013)

47.500.000 m<sup>3</sup> en 2014 (pour les 39 STEP enregistrées EMAS en 2014)



## 3.2. PRODUCTION DE DÉCHETS

### 3.2.1. BOUES D'ÉPURATION

#### QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES

Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues d'épuration produites. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières sèches.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

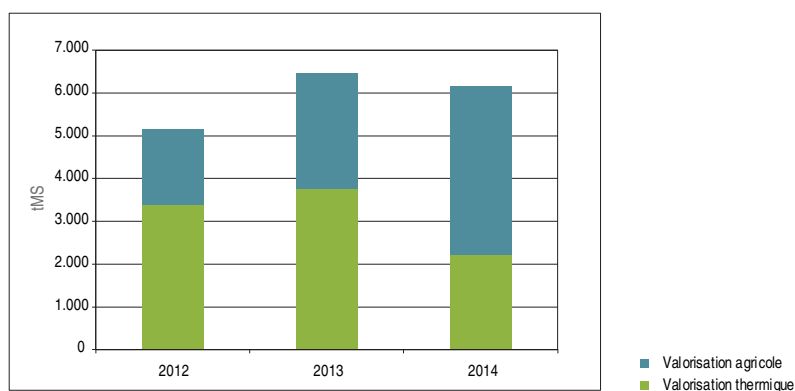
La proportion de boues valorisées en agriculture par rapport à celles valorisées thermiquement augmente d'année en année.

#### QUALITÉ DES BOUES PRODUITES

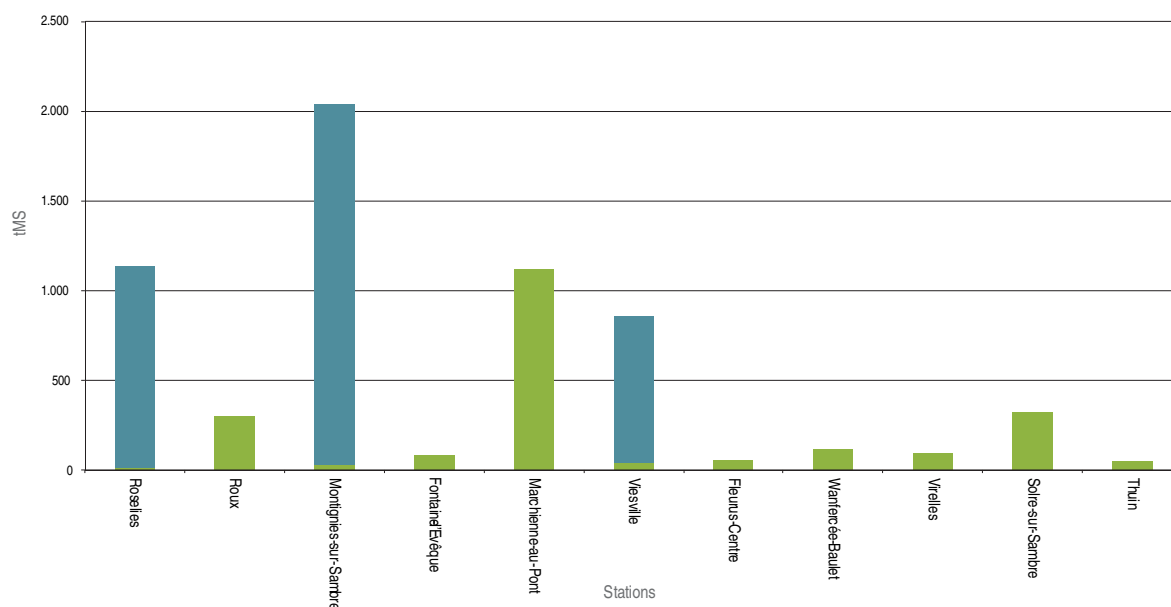
Les boues d'épuration des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Viesville et Roselies sont régulièrement analysées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Les paramètres analysés sont les métaux lourds, les micropolluants organiques, les paramètres agronomiques et le pH.

Aucun dépassement des normes n'a été constaté en 2014.



Destination des boues produites en 2013-2014





### 3.2.2. AUTRES DÉCHETS

Les quantités des principaux déchets générés par les stations d'épuration sont mieux décrites dans le chapitre 2 - 3.5 « Indicateurs de base obligatoires »).

Pour le reste, voici les quantités des déchets générés en 2014 :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2012	2013	2014	
Encombrants	4,2	0,5	3,25	tonne
Déchets industriels banals	Environ 1,5	Environ 1,3	Environ 2,5	tonne
Papier-carton	Environ 4,6	Environ 6,45	Environ 5,75	tonne
Bois	1,2	0,9	1,1	tonne
PMC	Environ 9	Environ 14	Environ 10	m <sup>3</sup>

### 3.3. GESTION DE DÉCHETS EXTÉRIEURS

#### 3.3.1. GADOUES

En tant qu'OAA, IGRETEC réceptionne gratuitement les gadoues de fosses septiques pour les traiter dans les stations d'épuration adéquatement équipées. Les stations d'épuration concernées sont celles de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville, Solre-sur-Sambre et Leval-Chaudeville.

Voici les flux traités :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2012	2013	2014	
Gadoues de fosses septiques	9.700	11.500	9.600	m <sup>3</sup>

#### 3.3.2. PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

IGRETEC possède deux centres de réception et de traitement des PCRA situés dans les stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont.

De plus, la station d'épuration de Thuin est équipée d'une fosse de stockage temporaire avec chargement de conteneur.

Voici les flux entrants et sortants des unités de traitement des PCRA :

Type de déchet	Quantité			Unité
	2012	2013	2014	
PCRA entrants	3.838	4.536	5.518	tonne
Déchets de dégrillage issus du traitement des PCRA	404	390	508	tonne
Sables issus du traitement des PCRA	1.349	1.401	1.319	tonne

## 3.4. NUISANCES OLFACTIVES

Les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval, Fleurus-Centre et Thuin.

De manière régulière, nous faisons réaliser des analyses d'odeurs en sortie de ces installations afin de

s'assurer que les équipements sont parfaitement opérationnels. Par ailleurs, nous avons mis en œuvre une procédure de surveillance par notre personnel.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique.

En 2014, nous n'avons reçu aucune plainte relative aux odeurs en ce qui concerne nos stations d'épuration enregistrées EMAS.

### 3.5. CONSOMMATIONS OU ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET CARBURANTS

	2012	2013	2014
<b>GRAISSE et HUILE LUBRIFIANTES (tous les sites)<sup>5</sup></b>			
Graisses lubrifiantes	75 kg	71 kg	1.101 kg
Huiles lubrifiantes	5.043 litres	1.463 litres	7.940 litres
<p>La consommation de matières lubrifiantes dépend de la planification de la maintenance des équipements.            Par ailleurs, les données reprises ci-dessus correspondent aux quantités achetées en cours d'année et ne tiennent pas compte du stock en fin d'année.            La quantité plus importe de graisses et huiles lubrifiantes achetées en 2014 correspond à un réapprovisionnement cyclique des stocks.</p>			
<b>HERBICIDE (tous les sites)<sup>5</sup></b>			
	60 litres + 260 litres (sous-traitant)	0 litres + 75 litres (sous-traitant)	0 litres
<p>Les espaces verts sont entretenus uniquement au moyen de techniques alternatives (désherbage, paillage, réaménagements de sites...) depuis 2014.</p>			
<b>CARBURANTS POUR VEHICULES (tous les sites)<sup>4</sup></b>			
Diesel	58.901 litres	56.805 litres	60.386 litres
Essence	332 litres	570 litres	-
Nombre de kilomètres parcourus	473.700 km	446.200 km	463.459 km
Consommation moyenne des véhicules diesel	12,6 l/100km	12,9 l/100km	13,0 l/100km
<p>La consommation de carburant est directement liée au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules.            Les véhicules utilisés sont des véhicules diesel. L'unique véhicule à essence a été déclassé.</p>			
<b>MAZOUT DE CHAUFFAGE (stations d'épuration EMAS)<sup>5</sup></b>			
	33.000 litres	37.500 litres	26.500 litres
<b>GAZ DE VILLE (stations d'épuration EMAS)<sup>4</sup></b>			
	6.487 MWh	7.700 MWh	5.600 MWh
<p>La consommation de mazout de chauffage et de gaz de ville dépend directement de la température extérieure.            Les quantités renseignées en mazout de chauffage ne tiennent pas compte des stocks de fin d'année.            A partir de 2012, la consommation de gaz de ville de la station d'épuration de Viesville est à prendre en compte.            A partir de 2013, la consommation de mazout de chauffage de la station d'épuration de Thuin est à prendre en compte.            Il existe une corrélation entre les consommations et les statistiques météorologiques reprises ci-dessous.</p>			
Nombre de jours de gel (t° min inférieure à 0°C) <sup>6</sup>	37	58	10
Nombre de jours d'hiver (t° max inférieure à 0°C) <sup>6</sup>	14	16	1

<sup>4</sup> quantités consommées

<sup>5</sup> quantités achetées

<sup>6</sup> selon l'Institut Royal Météorologique

## 3.6. INDICATEURS DE BASE OBLIGATOIRES

Les indicateurs repris ci-après sont imposés par EMAS.

Afin d'harmoniser les indicateurs renseignés dans ce chapitre par l'ensemble des OAA, une étude statistique a été commandée par la SPGE. Les conclusions de cette étude porteront sur le choix d'un dénominateur commun : tonne de boues MS, EH traités ou m d'eaux traitées.

Dans l'attente de ces conclusions, nous renseignons les trois versions des indicateurs.

### 3.6.1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- **Utilisation totale directe d'énergie (électricité)**  
Les consommations des trois dernières années sont détaillées dans le tableau suivant.
- **Utilisation totale d'énergie renouvelable**  
Aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC ne produit d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

STEP		kWh			kWh/t MS	kWh/EH traités	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées
		2012	2013	2014	2014		
S0100	Roselies	2.472.522	3.638.755	3.829.500	3.374	46,99	0,47
S0300	Roux	429.178	424.505	392.323	1.317	22,87	0,15
S0500	Montignies-sur-Sambre	8.959.220	8.738.440	8.037.376	3.943	81,35	0,59
S0600	Souvret	14.379	10.768	6.417	290	2,53	0,01
S0700	Farciennes I	12.596	14.167	18.399	183.990	613,30	1,54
S0800	Gosselies	36.575	35.395	34.552	104.703	295,32	2,65
S0900	Gougnies	62.629	67.164	57.010	335.353	200,74	1,70
S1300	Farciennes II	15.372	15.563	15.710	60.423	144,13	1,57
S1400	Martinrou I	15.305	15.543	16.072	23.988	518,45	4,73
S1500	Martinrou II	17.078	17.374	17.341	16.515	340,02	2,26
S1600	Courcelles	19.637	20.792	19.877	35.495	200,78	2,75
S1700	Aiseau-Presles II	124.235	143.619	135.845	9.062	82,98	0,53
S1800	Fontaine-l'Evêque	472.370	367.050	317.000	3.931	92,85	0,30
S2000	Loverval	140.566	151.092	154.686	3.466	193,12	0,39
S2100	Marchienne-au-Pont	3.031.197	3.400.489	3.295.000	3.013	86,82	0,49
S2200	Jumet	915.000	932.500	825.000	3.038	61,76	0,29

STEP		kWh			kWh/t MS	kWh/EH traités	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées
		2012	2013	2014			
S2300	Viesville	1.105.000	1.072.500	1.122.500	1.791	64,88	0,30
S2400	Fleurus-Centre	386.000	373.000	345.000	5.397	52,30	0,64
S2500	Wanfercée-Baulet	586.000	596.000	586.000	5.073	118,58	0,61
S2700	Nalines-Moulin	335.794	352.000	324.000	7.760	267,77	0,81
S3000	Aéropôle II	30.706	30.556	31.736	41.758	150,41	1,30
S3100	Heppignies II	31.868	30.218	30.578	22.320	45,37	1,19
S5100	Leval-Chaudeville	228.740	205.766	215.867	5.582	166,44	1,10
S5300	Forges	31.409	28.093	26.914	4.593	65,97	0,40
S5400	Virelles	223.642	184.983	204.120	5.169	101,45	0,19
S5500	Grand-Reng	81.120	75.620	84.540	- <sup>8</sup>	127,13	0,36
S5600	Solre-sur-Sambre	373.520	419.360	426.560	3.198	153,66	0,61
S5700	Boussu-lez-Walcourt	23.879	25.030	23.156	- <sup>8</sup>	90,45	0,08
S5800	Froidchapelle	21.776	21.499	22.836	9.972	21,96	0,33
S5900	Nord Plate Taille	54.228	43.990	39.017	- <sup>7</sup>	38,07	0,51
S6000	Sud Plate Taille	10.229	13.617	13.672	- <sup>8</sup>	198,14	0,28
S6300	Mont-sainte-Geneviève	21.718	21.599	21.378	8.551	86,55	1,51
S6400	Momignies Nord	63.822	59.290	60.324	- <sup>8</sup>	59,67	0,14
S6600	Rance	14.680	17.490	16.730	- <sup>7</sup>	53,11	0,07
S6700	Sivry	27.096	29.611	28.848	3.188	173,78	0,72
S6800	Biercée	49.362	49.688	45.056	10.831	99,46	0,41
S7000	Thuin	358.000	489.000	490.000	9.881	203,24	0,34
S7100	Erpion	29.884	32.016	27.011	- <sup>7</sup>	355,41	0,56
S7200	Marbaix	48.320	50.860	53.300	7.838	39,08	0,14
TOTAL		22.181.304	23.613.448	21.411.251			

<sup>7</sup> Aucune boues n'ont été évacuées de ces stations d'épuration en 2014

<sup>8</sup> Ces stations d'épuration fonctionnent sur le principe de lagunage. Les boues de ces stations sont comptabilisées uniquement lors des curages des lagunes. Ceux-ci ont lieu environ tous les dix ans.

## 3.6.2. UTILISATION RATIONNELLE DE MATIÈRES

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme flocculant soit au niveau de la décantation primaire, soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation en co-précipitation dans les bassins biologiques.

Le sel d'aluminium est utilisé au niveau des bassins biologiques pour maîtriser la qualité de la microbiologie et faciliter la décantation.

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude, le thio-sulfate de sodium et le sel d'adoucisseur sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

La consommation de ces matières est directement dépendante de la qualité des effluents à traiter.

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau, cela signifie que la station d'épuration n'utilise pas la matière concernée dans son mode de fonctionnement.

Les quantités renseignées sont des quantités consommées au cours de l'année, tenant en compte les stocks en fin d'année.

STEP			poly- électrolytes	chaux	glycérine	sel d'alumi- nium	chlorure ferrique	acide sulfu- rique H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	sel adoucis- seur
			Kg MA <sup>9</sup>	t	l <sup>10</sup>	t	t	l	l	l	l	kg
S0100	Roselies	2014	9.009	102	40.750	-	82	1.140	3.749	4.850	1.892	1.000
		2013	9.293	8	-	-	67	1.417	1.964	3.180	1.194	400
		2012	13.662	0	-	-	76	1.601	2.964	2.630	1.424	325
S0300	Roux	2014	3.913	20	-	-	29	0	-	-	-	-
		2013	4.000	0	-	-	32	0	-	-	-	-
		2012	1.375	0	-	-	54	0	-	-	-	-
S0500	Montignies-sur-Sambre	2014	17.157	352	-	0	229	334	8.034	261	1.938	1.600
		2013	17.955	456	-	67	68	1.077	401	1.232	100	1.550
		2012	17.296	412	-	232	1	1.424	9.603	2.044	1.067	1.375
S1800	Fontaine-l'Evêque	2014	250	-	-	-	4	-	-	-	-	-
		2013	150	-	-	-	3	-	-	-	-	-
		2012	125	-	-	-	0	-	-	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	2014	11.073	0	-	-	78	161	5.139	1.568	385	775
		2013	17.932	0	-	-	72	1.573	2.074	2.459	210	1.475
		2012	8.694	1	-	-	74	1.368	2.146	1.040	638	2.200
S2200	Jumet	2014	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
		2013	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-
		2012	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-
S2300	Viesville	2014	3.827	117	-	-	79	300	1.940	330	200	1.000
		2013	4.073	101	-	-	106	497	2.970	593	1.130	150
		2012	3.933	37	-	-	145	670	1.890	1.040	748	425
S2400	Fleurus-Centre	2014	875	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2013	860	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		2012	869	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S2500	Wanfercée-Baulet	2014	890	-	-	-	7	-	-	-	-	-
		2013	850	-	-	-	7	-	-	-	-	-
		2012	1.063	-	-	-	10	-	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	2014	1.836	-	-	-	8	-	-	-	-	-
		2013	3.206	-	-	-	10	-	-	-	-	-
		2012	432	-	-	-	11	-	-	-	-	-
S7000	Thuin <sup>11</sup>	2014	267	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2013	257	-	-	-	0,4	-	-	-	-	-
		2012	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
S7100	Erpion <sup>11</sup>	2014	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2013	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
		2012	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-

<sup>9</sup> Les polyélectrolytes peuvent être livrés en poudre (kg) ou en solution (l), suivant le type d'installation de préparation. Afin de standardiser les données du tableau, nous avons renseigné les quantités en matières actives (kg).

<sup>10</sup> La glycérine est une source de carbone exogène injectée depuis 2014 dans la station d'épuration afin de garantir de traitement de l'azote.

<sup>11</sup> Ces stations d'épuration sont équipées d'une unité d'injection de chlorure ferrique pour l'abattement complémentaire du phosphore. Cependant, ce dosage n'a pas été nécessaire en 2014.

### 3.6.3. CONSOMMATION D'EAU DE DISTRIBUTION

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau suivant, cela signifie que l'ouvrage n'est pas alimenté par de l'eau de distribution.

Pour remarque, aucune station d'épuration exploitée par IGRETEC n'utilise de l'eau de puit.

Par contre, les principales stations d'épuration sont équipées d'une unité de production d'eau de service afin de réduire la consommation d'eau de distribution.

De manière générale, la consommation d'eau de distribution a augmenté dans les stations d'épuration suivantes :

- STEP de Montignies-sur-Sambre : + 5.300 m<sup>3</sup>
- STEP de Marchienne-au-Pont : + 500 m<sup>3</sup>
- STEP de Viesville : + 1.700 m<sup>3</sup>
- STEP de Nord Plate Taille : + 900 m<sup>3</sup>

La consommation d'eau de distribution de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre et Viesville se situent au niveau de la préparation de polyélectrolytes, qui nécessite une dilution avant utilisation, ainsi qu'au niveau des systèmes de désodorisation.

Ces consommations sont variables en fonction de plusieurs facteurs.

Pour la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, la consommation comprend celle des bâtiments administratifs.

Une rupture de vanne est à l'origine de la consommation importante de la station d'épuration de Nord Plate Taille en 2014. Les réparations ont été réalisées.

Au contraire, la consommation d'eau de distribution a diminué dans les stations d'épuration suivantes :

- STEP de Roselies : - 1.800 m<sup>3</sup>
- STEP de Roux : - 300 m<sup>3</sup>
- STEP de Fontaine-l'Evêque : - 2.400 m<sup>3</sup> (la consommation de 2013 particulièrement importante était liée au remplissage des bassins dans le cadre du chantier de réhabilitation de l'ouvrage)
- STEP de Fleurus-Centre : - 700 m<sup>3</sup>
- STEP de Wanfercée-Baulet : - 100 m<sup>3</sup>
- STEP de Thuin : - 200 m<sup>3</sup>

STEP		2011	2012	2013
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S0100	Roselies	10.817	11.843	10.008
S0300	Roux	5.237	2.324	1.974
S0500	Montignies-sur-Sambre	16.681	13.298	18.611
S0600	Souvret	-	-	-
S0700	Farciennes I	0	0	1
S0800	Gosselies	73	0	0
S0900	Gougny	0	0	0
S1300	Farciennes II	2	0	6
S1400	Martinrou I	0	0	1
S1500	Martinrou II	0	1	0
S1600	Courcelles	1	0	0
S1700	Aiseau-Prezles II	-	-	-



STEP		2011	2012	2013
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S1800	Fontaine-l'Evêque	373	2.564	153
S2000	Loverval	7	5	13
S2100	Marchienne-au-Pont	2.456	3.801	4.351
S2200	Jumet	63	30	7
S2300	Viesville	5.176	1.274	2.935
S2400	Fleurus-Centre	1.112	1.112	436
S2500	Wanfercée-Baulet	613	454	329
S2700	Nalignes-Moulin	13	5	6
S3000	Aéropôle II	0	0	0
S3100	Heppignies II	0	51	2
S5100	Leval-Chaudeville	72	56	52
S5300	Forges	0	0	4
S5400	Virelles	5	3	27
S5500	Grand-Reng	8	4	28
S5600	Solre-sur-Sambre	48	79	76
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	1	0
S5800	Froidchapelle	1	6	1
S5900	Nord Plate Taille	6	12	910
S6000	Sud Plate Taille	5	1	0
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	0	1
S6400	Momignies Nord	4	2	2
S6600	Rance	9	9	29
S6700	Sivry	-	-	-
S6800	Biercée	-	-	-
S7000	Thuin	345	377	153
S7100	Erpion	0	1	3
S7200	Marbaix	0	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>43.127 m<sup>3</sup></b>	<b>37.314 m<sup>3</sup></b>	<b>40.119 m<sup>3</sup></b>

## 3.6.4. DÉCHETS

### DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux issus des activités d'épuration sont composés de déchets d'équipements électriques et électroniques, de tubes luminescents, d'huiles

usagées, de solvants de dégraissages, d'emballages et autres chiffons souillés, de piles et batteries, de verrerie de laboratoire, etc.

	2012	2013	2014
	kg	kg	kg
Tous sites confondus	4.574	4.187	7.099

### DÉCHETS NON DANGEREUX

L'ensemble des huiles et graisses issues des systèmes de déshuilages de certains de nos sites sont introduites dans la filière de déshydratation des boues d'épuration. L'impact environnemental de cette pratique est plus faible que le traitement en centre de traitement extérieur à IGRETEC.

Les flottants repris au niveau des décanteurs secondaires des stations d'épuration sont également pré-traités dans la même filière.

L'ensemble des sables issus des systèmes de dessablage de certains de nos sites a été traité dans l'un de nos deux centres de traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA).

Les pourcentages de boues valorisées en agriculture sont repris uniquement pour les stations d'épuration équipées d'un unité de déshydratation des boues d'épuration. En effet, les flux sont comptabilisés à partir de ces sites, même s'ils reçoivent des boues d'épuration liquides en provenance d'autres stations d'épuration.

A l'heure actuelle, les boues de trois stations d'épuration sont valorisées en agriculture. Les pourcentages de valorisation agricole de leurs boues augmentent chaque année.



STEP		Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisses de déshuilage		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
		t	t	t	t	t	t	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	t
S0100	Roselies	93,56 <sup>12</sup>	42,40	45,64		57,48	48,04		20	14
S0300	Roux	0	0,90	1,50		22,58	38,34		22	4
S0500	Montignies-sur-Sambre	50,84	63,30	44,80		37,42	55,36		15	15
S0600	Souvret	0	0,20	0,20		14	14		-	-
S0700	Farciennes I	13	13	13		-	-		-	-
S0800	Gosselies	13	13	13		-	-		-	-
S0900	Gougnyes	13	13	13		-	-		-	-
S1300	Farciennes II	13	13	13		-	-		-	-
S1400	Martinrou I	13	13	13		-	-		-	-
S1500	Martinrou II	13	13	13		-	-		-	-
S1600	Courcelles	13	13	13		-	-		-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0	0,10	0,20		14	14		-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	0,80	0,40	0,90		11,96	10,72		3	0
S2000	Loverval	0	0	0,20		0	3,88		-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	166,05 <sup>12</sup>	24,20	23,50		112,94	141,72		15	15
S2200	Jumet	12,06	10,00	8,10		19,24	15,36		-	-
S2300	Viesville	5,32	8,50	5,88		11,98	14,92		34	18
S2400	Fleurus-Centre	0,90	0	1,10		0	26,58		-	3
S2500	Wanfercée-Baulet	6,27	2,70	4,2		9,18	8,70		5	12
S2700	Nalannes-Moulin	0	0	0,60		0	9,16		0	0
S3000	Aéropôle II	13	13	13		-	-		-	-
S3100	Heppignies II	13	13	13		-	-		-	-
S5100	Leval-Chaudeville	1,20	2,80	3,5		0	10,42		0	0
S5300	Forges	0	0,10	0		-	-		-	-
S5400	Virelles	0,90	1,70	1,6		0	15,52		-	-
S5500	Grand-Reng	0	0	0,2		-	-		-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	0	0,40	0,5		7,36	12,38		0	0
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0,10	0		-	-		-	-
S5800	Froidchapelle	0	0,20	0,2		-	-		-	-
S5900	Nord Plate Taille	0	0	0		14	14		-	-
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0		-	-		-	-
S6300	Mont-sainte-Genève	0	0,10	0		-	-		-	-
S6400	Momignies Nord	0	0,10	0,2		-	-		-	-
S6600	Rance	0,20	0,20	0,4		-	-		-	-
S6700	Sivry	0	0,10	0		-	-		-	-
S6800	Biercée	0	0	0,1		-	-		-	-
S7000	Thuin	0	0	0,10		0	14,88		0	5
S7100	Erpion	0	0	0		-	-		-	-
S7200	Marbaix	0,50	0,60	0,40		-	-		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>338,60 t</b>	<b>159,10 t</b>	<b>144,02 t</b>	<b>indéterminé</b>	<b>290,14 t</b>	<b>425,98 t</b>	<b>indéterminé</b>	<b>84 m<sup>3</sup></b>	<b>68 m<sup>3</sup></b>

<sup>12</sup> A partir de 2013, les refus de dégrillage renseignés dans ce tableau proviennent du traitement des eaux usées et des gadoues de fosses septiques. Les refus de dégrillage provenant du traitement des PCRA sont repris au chapitre 2 - 3.3.2.

<sup>13</sup> La production de refus de dégrillage de ces stations d'épuration est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués.

<sup>14</sup> Les quantités de sables produites par ces stations d'épuration sont marginales et non comptabilisées. Les sables sont transférés vers des sites proches avant évacuation vers un centre de traitement des PCRA.

<sup>15</sup> Les graisses et huiles de déshuilage de ces stations d'épuration sont traitées in situ.

STEP		Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
		m³	m³	m³	t MS	t MS	t MS	%	%	%
S0100	Roselies		78	202	1.376,09	977,56	1134,95	0%	18%	98,6%
S0300	Roux		36	12	185,52	290,66	297,87	0%	0%	0%
S0500	Montignies-sur-Sambre		0	0	1.832,53	2296,95	2038,43	85%	87%	98,5%
S0600	Souvret		0	0	36,08	35,58	22,14			
S0700	Farciennes I		0	0	0,54	0,00	0,10			
S0800	Gosselies		5	65	1,43	2,38	0,33			
S0900	Gougnies		0	4	0,42	2,33	0,17			
S1300	Farciennes II		0	0	1,84	0,48	0,26			
S1400	Martinrou I		0	0	0,36	0,36	0,67			
S1500	Martinrou II		0	0	2,32	1,45	1,05			
S1600	Courcelles		3	0	0,18	0,63	0,56			
S1700	Aiseau-Presles II		0	0	5,19	18,32	14,99			
S1800	Fontaine-l'Évêque		6	0	89,78	64,29	80,64	0%	0%	0%
S2000	Loverval		10	4	26,00	16,54	44,63			
S2100	Marchienne-au-Pont		0	5	624,23	1316,46	1093,61	0%	0%	0%
S2200	Jumet		69	15	268,00	227,48	271,56			
S2300	Viesville		100	77	501,59	420,69	626,75	26%	78%	94,9%
S2400	Fleurus-Centre		178	150	95,20	67,69	63,93	0%	0%	0%
S2500	Wanfercée-Baulet		94	12	94,80	93,28	115,52	0%	0%	0%
S2700	Nalines-Moulin		8	13	20,16	17,82	41,75			
S3000	Aéropôle II		21	0	1,28	0,37	0,76			
S3100	Heppignies II		0	6	1,57	0,67	1,37			
S5100	Leval-Chaudeville		0	10	192,47	51,39	38,67			
S5300	Forges		0	0	2,83	2,78	5,86			
S5400	Virelles		6	0	51,02	45,86	39,49			
S5500	Grand-Reng		0	0	0,00	0,00	0,00			
S5600	Solre-sur-Sambre		74	90	150,36	328,97	133,40			
S5700	Boussu-lez-Walcourt		0	0	0,00	0,00	0,00			
S5800	Froidchapelle		0	0	3,35	4,01	2,29			
S5900	Nord Plate Taille		0	0	0,78	0,69	0,00			
S6000	Sud Plate Taille		0	0	19,14	0,00	0,00			
S6300	Mont-sainte-Geneviève		0	0	7,14	5,08	2,50			
S6400	Momignies Nord		0	0	0,00	0,00	0,00			
S6600	Rance		0	0	0,00	0,00	0,00			
S6700	Sivry		6	0	7,73	4,53	9,05			
S6800	Biercée		0	7	4,28	5,21	4,16			
S7000	Thuin		5	0		54,39	49,59	0%	0%	0%
S7100	Erpion		0	0	2,72	4,89	0,00			
S7200	Marbaix		0	0	0,00	13,37	6,80			
TOTAL		indéterminé	809 m³	672 m³	5.615 tMS	6.383 tMS	6143,85 tMS			

## 3.6.5. BIODIVERSITÉ

L'indicateur imposé, à savoir le nombre de m<sup>2</sup> de surface bâtie, se rapporte à un aspect environnemental indirect, car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Par conséquent, nous ne renseignons pas cet indicateur.

Par contre, nous attachons une importance au maintien de la biodiversités dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- Les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- la lutte ponctuelle contre des plantes invasives (principalement la Renouées du japon et la Berce du Caucase) ;
- l'adoption d'une politique « zéro herbicide » ;
- l'aménagement d'une zone humide alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Viesville ;
- l'aménagement d'une lagune destinée au développement de la biodiversité et alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Solre-sur-Sambre (lagune répertoriée par NATAGORA) ;
- l'application du fauchage tardif sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- la plantation d'arbres fruitiers à la stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque ;
- l'installation de ruches sur le site de la station d'épuration de Roselies, en collaboration avec un apiculteur local ;
- l'adoption de techniques de désherbages alternatifs à l'utilisation d'herbicides chimiques et de pratiques de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif, sursemis, prairie fleurie, graviers enherbés...) ;
- etc.

### 3.6.6. EMISSIONS DANS L'AIR

La production de CO<sub>2</sub> renseignée ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration n'est pas prise en compte.

Les émissions de CO<sub>2</sub> provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO<sub>2</sub> associée à la production d'électricité que nous avons consommé n'est pas

renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

La production de CH<sub>4</sub> est considérée négligeable.

Concernant les paramètres N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.

STEP		2012	2013	2014
		t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>
S0100	Roselies	64	80	53
S0500	Montignies-sur-Sambre	823	1.096	787
S2100	Marchienne-au-Pont	391	400	261
S2200	Jumet	19	24	16
S2300	Viesville	89	72	67
S2400	Fleurus-Centre	3	4	4
S2500	Wanfercée-Baulet	3	3	4
S7000	Thuin	Indéterminé	8	5
TOTAL		1.302 t éq. CO <sub>2</sub>	1.669 t éq. CO <sub>2</sub>	1.197 t éq. CO <sub>2</sub>

## 4. DÉCLARATION DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié que les activités suivantes :

**Exploitation des stations d'épuration de Roselies, Heppignies II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Farciennes I et II, Gosselies, Gougny, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Presles II, Fontaine-l'Évêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Solre-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalinnes-Moulin et Thuin ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre, figurant dans la déclaration environnementale simplifiée 2015 de l'Exploitation des ouvrages d'épuration d'IGRETEC (présentation des résultats 2014 et objectifs pour le cycle 2014 à 2017), portant le numéro d'enregistrement BE-RW-000008, respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).**

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009, les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale de la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites concernés exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Prochaine déclaration environnementale simplifiée : juin 2016

Prochaine déclaration environnementale complète : juin 2017

Fait à Bruxelles, le 22 juin 2015

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'A' or similar character, written over the text 'Fait à Bruxelles, le 22 juin 2015'.



# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

**AIB-VINCOTTE International sa**

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60444513a**, du 17 juillet 2015, AIB-VINCOTTE International SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale simplifiée 2015 de l'organisation

### **Intercommunale IGRETEC SCRL**

*Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement*

portant le numéro d'agrément **BE-RW-000008**

sis à

**Boulevard Mayence, 1  
6000 CHARELEROI (Belgique)**

et utilisé pour:

*Exploitation des stations d'épuration de Roselies, Héppignies I et II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Farcionnes I et II, Gosselies, Gougnyes, Aéroport I et II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Presles II, Fontaine-l'Évêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Soiro-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Genève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalennes-Moulin et Thuin ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre*

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale simplifiée 2015 donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **11 EA 063a/1**

Date de délivrance: **17 août 2015**



Pour le vérificateur environnemental:

Bart Janssens

Président de la Commission de Certification





## Chapitre 3 : Définitions et abréviations

### 1. DÉFINITIONS

<b>Amélioration continue</b>	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme.
<b>Analyse environnementale</b>	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS).
<b>Aspect environnemental</b>	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS).
<b>Audit interne</b>	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS).
<b>Cible environnementale</b>	Exigence de performance détaillée, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs (ISO14001).
<b>Démergement</b>	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations.
<b>EMAS</b>	Environment Management and Audit Scheme - Système communautaire de management environnemental et d'audit.
<b>Environnement</b>	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.
<b>Equivalent habitant</b>	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour.
<b>Impact (incidence) environnemental(e)</b>	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS).
<b>Indicateurs de performance</b>	Une expression spécifique permettant de mesurer les performances environnementales d'une organisation (EMAS).
<b>ISO 14001</b>	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
<b>Objectif environnemental général</b>	Un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS).
<b>Objectif environnemental spécifique</b>	Une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines des composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS).
<b>Organisme</b>	Une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS).
<b>Partie intéressée</b>	Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme (ISO14001).
<b>Performance environnementale</b>	Les résultats mesurables de la gestion par une organisation de ses aspects environnementaux (EMAS).
<b>Politique environnementale</b>	L'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS).
<b>Système de management environnemental</b>	La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS).

## 1. ABRÉVIATIONS

<b>AGW</b>	Arrêté du Gouvernement Wallon
<b>DBO</b>	Demande Biochimique en Oxygène
<b>DCO</b>	Demande Chimique en Oxygène
<b>DIHEC</b>	Dépense Importante Hors Exploitation Courante
<b>DPC</b>	Département de la Police et des Contrôles
<b>EH</b>	Equivalent Habitant
<b>GMAO</b>	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
<b>GTC</b>	Gestion Technique Centralisée
<b>HVAC</b>	Heating, Ventilation and Air-Conditioning
<b>IGRETEC</b>	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
<b>LED</b>	Diode Electroluminescente
<b>MES</b>	Matières En Suspension
<b>MS</b>	Matière Sèche
<b>OAA</b>	Organisme d'Assainissement Agréé
<b>PASH</b>	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
<b>PCRA</b>	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
<b>PMC</b>	Papier - métal - carton
<b>PME</b>	Programme de Management Environnemental
<b>SME</b>	Système de Management Environnemental
<b>SPGE</b>	Société Publique de Gestion de l'Eau
<b>STEP</b>	Station d'épuration



## Chapitre 4 : Coordonnées des personnes de contact

### IGRETEC – Siège Social

Boulevard Mayence 1  
6000 CHARLEROI  
Tél. : 071/20.28.11

### IGRETEC – Siège d'exploitation

Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre  
Chaussée de Charleroi 401  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél. : 071/20.01.00

---

**Olivier LIENARD**

Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration et  
de démergement et Responsable du Management  
Environnemental

E-mail : [olivier.lienard@igretec.com](mailto:olivier.lienard@igretec.com)

Tél. : 071/20.01.00

---

**Guillaume MICHIELS**

Responsable Management Environnemental Adjoint

E-mail : [guillaume.michiels@igretec.com](mailto:guillaume.michiels@igretec.com)

Tél. : 071/20.01.01

---

**Patricia LION**

Responsable Management Qualité

E-mail : [patricia.lion@igretec.com](mailto:patricia.lion@igretec.com)

Tél. : 071/20.28.18

---

**AIB Vinçotte**

Organisme certificateur et vérificateur

E-mail : [vincotte.certification@vincotte.com](mailto:vincotte.certification@vincotte.com)

Tél. : 02/674.58.36

---

**Autorité compétente - Service Public de Wallonie  
D GARNE - M. J-F. DAUPHIN - coordinateur EMAS**

E-mail : [jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be](mailto:jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be)

Tél. : 081/64.97.03

---

**DPC - Direction de Charleroi - M. P. HECQ - Directeur**

E-mail : [charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be](mailto:charleroi.dpe.dgrne@mrw.wallonie.be)

Tél. : 071/65.47.25

---

**SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)**

E-mail : [info@spge.be](mailto:info@spge.be)

Tél. : 081/25.19.30

---





>  
**Chapitre 5 : Liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS**

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S0100	127.000 EH	ROSELIES	rue de Farciennes 35	6250	ROSELIES	Boues activées	OUI	2002
S0200	200 EH	HEPPIGNIES I	avenue Alexandre Fleming	6220	HEPPIGNIES	Boues activées	Retiré <sup>16</sup>	2004
S0300	24.000 EH	ROUX	rue du Halage	6044	ROUX	Boues activées	OUI	2002
S0500	200.000 EH	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	chaussée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S0600	4.000 EH	SOUVRET	rue de la Source	6182	SOUVRET	Boues activées	OUI	2002
S0700	200 EH	FARCIENNES I	rue Martinrou	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2005
S0800	650 EH	GOSELIES	rue Jonquerelle	6041	GOSELIES	Boues activées	OUI	2003
S0900	500 EH	GOUGNIES	rue du Culot	6280	GOUGNIES	Boues activées	OUI	2003
S1100	500 EH	AEROPOLE I	avenue J. Mermoz	6041	GOSELIES	Boues activées	Retiré <sup>17</sup>	2004
S1300	200 EH	FARCIENNES II	avenue de l'Espérance	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2005
S1400	200 EH	MARTINROU I	rue du Berlaimont	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2004
S1500	200 EH	MARTINROU II	rue des Fabriques	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S1600	250 EH	COURCELLES	rue du Hainaut	6180	COURCELLES	Boues activées	OUI	2009
S1700	2.500 EH	AISEAU-PRESLES II	rue des Longs Prés	6250	AISEAU-PRESLES	Boues activées	OUI	2003
S1800	7.000 EH	FONTAINE L'EVEQUE	rue Jolibois	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	Boues activées	OUI	2002
S2000	3.300 EH	LOVERVAL	rue du Courtillonnet	6280	LOVERLAL	Boues activées	OUI	2008
S2100	80.000 EH	MARCHIENNE-AU-PONT	rue Georges Tourneur	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	Boues activées	OUI	2010
S2200	31.500 EH	JUMET	rue de Sous le Bois	6040	JUMET	Boues activées	OUI	2008
S2300	46.000 EH	VIESVILLE	rue de l'Ecluse	6230	PONT-A-CELLES	Boues activées	OUI	2013
S2400	7.000 EH	FLEURUS-CENTRE	chemin de Mons	6220	FLEURUS	Boues activées	OUI	2009
S2500	10.800 EH	WANFERCEE-BAULET	rue d'Argenton	6224	WANFERCEE-BAULET	Boues activées	OUI	2009
S2600	8.900 EH	HAM-SUR-HEURE	rue des Châlets	6120	HAM-SUR-HEURE	Boues activées	NON	Envisagé en 2016
S2700	4.000 EH	NALINNES-MOULIN	rue du Moulin	6120	NALINNES-MOULIN	Boues activées	OUI	2013
S3000	250 EH	AEROPOLE II	avenue J. Mermoz	6041	GOSELIES	Boues activées	OUI	2005

<sup>16</sup> Courant 2014, la station d'épuration Heppignies 1 a été déclassée en station de pompage. Cette station est par conséquent retirée du domaine d'application de l'enregistrement EMAS.

<sup>17</sup> Courant 2014, la station d'épuration Aéroport 1 a été déclassée en collecteur. Cette station est par conséquent retirée du domaine d'application de l'enregistrement EMAS

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S3100	250 EH	HEPPIGNIES II	rue du Murnia	6220	HEPPIGNIES	Boues activées	OUI	2005
S5100	3.000 EH	LEVAL-CHADEVILLE	rue H. Leclercq	6500	LEVAL-CHADEVILLE	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5200	3.150 EH	BAILEUX	rue Madeleine	6464	BAILEUX	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S5300	500 EH	FORGES	rue des Templiers 2	6464	FORGES	Boues activées	OUI	2006
S5400	4.000 EH	VIRELLES	rue de la Scierie	6461	VIRELLES	Boues activées/lagunage	OUI	2007
S5500	1.700 EH	GRAND-RENG	rue du Trou Gilot	6560	GRAND-RENG	Lagunage	Suspendu <sup>18</sup>	2007
S5600	9.000 EH	SOLRE-SUR-SAMBRE	rue Neuville	6560	SOLRE/S/SAMBRE	Boues activées	OUI	2005
S5700	1.050 EH	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Toffaite 1	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S5800	500 EH	FROIDCHAPELLE	rue du Moulin	6440	FROIDCHAPELLE	Boues activées	OUI	2006
S5900	2.000 EH	NORD PLATE TAILLE	rue du Four à Verre	6441	ERPION	Biodisques	OUI	2008
S6000	600 EH	SUD PLATE TAILLE	rue du Milombois	6440	FROIDCHAPELLE	Lagunage	OUI	2007
S6200	600 EH	LOBBES-BONNIERS	chemin de Hourpes	6540	LOBBES	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation
S6300	500 EH	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	rue du Village	6540	MONT-STE-GENEVIEVE	Boues activées	OUI	2006
S6400	2.750 EH	MOMIGNIES NORD	chemin Tillerie	6590	MOMIGNIES	Lagunage	OUI	2007
S6500	100 EH	TRIS WAIRIES	rue Try-Wairies	6590	MOMIGNIES	Lit bactérien	NON	Non envisagé (STEP à déclasser)
S6600	2.000 EH	RANCE	rue de la Wastenne	6470	RANCE	Biodisques	OUI	2008
S6700	500 EH	SIVRY	rue Moulard	6470	SIVRY	Boues activées	OUI	2006
S6800	650 EH	BIERCEE	rue du Charniat	6533	BIERCEE	Boues activées (SBR)	OUI	2005
S6900	3.500 EH	GOZEE	rue d'Aulne	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Boues activées	NON	Non envisagé (STEP à déclasser)
S7000	12.500 EH	THUIN	chemin de Halage	6530	THUIN	Boues activées	OUI	2014
S7100	250 EH	ERPION	rue Général Galet	6441	ERPION	Biodisque + finition UV	OUI	2010
S7200	2.800 EH	MARBAIX	chemin de Marbisoeul	6120	MARBAIX	Boues activées (SBR)	OUI	2008

<sup>18</sup> L'enregistrement EMAS de la station d'épuration de Grand-Reng est temporairement suspendu car l'ancien permis d'exploiter est échu et la demande de permis d'environnement pour la poursuite des activités est en cours d'instruction.



I G R E T E C

